



Fonds européen agricole  
pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les  
zones rurales

# Natura 2000

## Zones humides de l'arrière dune du pays de Born



**COPIL n°5 - Validation finale**

# Ordre du jour

## Ordre du jour

### 1. Rappels de la démarche Natura 2000

## **Ordre du jour**

1. **Rappels de la démarche Natura 2000**
2. **Présentation du programme d'actions**

## **Ordre du jour**

1. **Rappels de la démarche Natura 2000**
2. **Présentation du programme d'actions**
3. **Présentation de la charte Natura 2000**

## **Ordre du jour**

1. **Rappels de la démarche Natura 2000**
2. **Présentation du programme d'actions**
3. **Présentation de la charte Natura 2000**
4. **Présentation du projet de réajustement du périmètre**

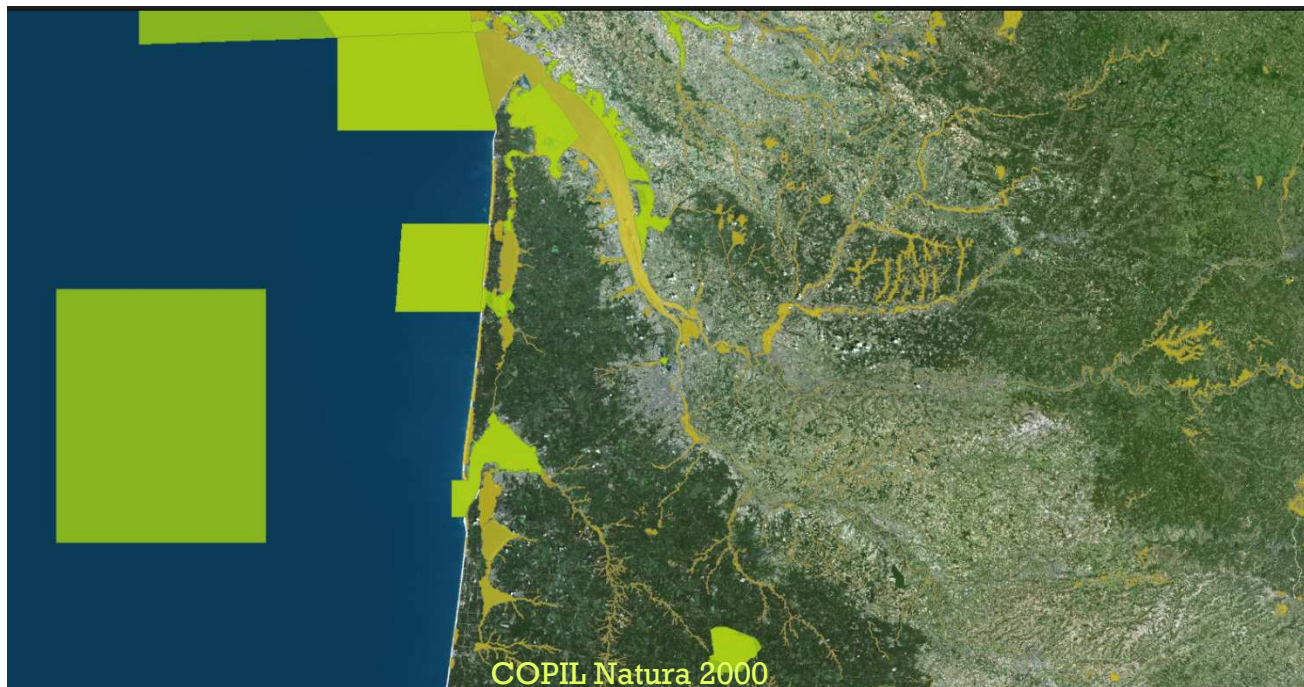
## **Ordre du jour**

1. **Rappels de la démarche Natura 2000**
2. **Présentation du programme d'actions**
3. **Présentation de la charte Natura 2000**
4. **Présentation du projet de réajustement du périmètre**
5. **Validation du Document d'Objectifs**

## **Ordre du jour**

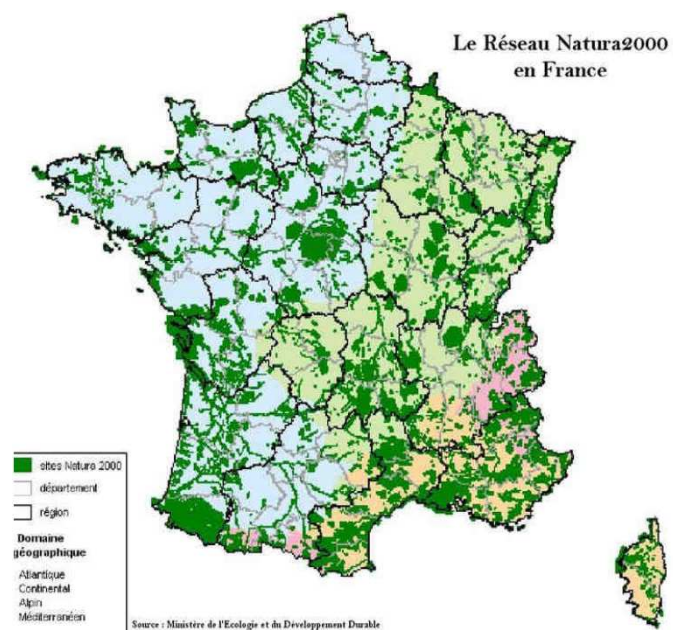
1. **Rappels de la démarche Natura 2000**
2. **Présentation du programme d'actions**
3. **Présentation de la charte Natura 2000**
4. **Présentation du projet de réajustement du périmètre**
5. **Validation du Document d'Objectifs**
6. **Perspectives d'animation**



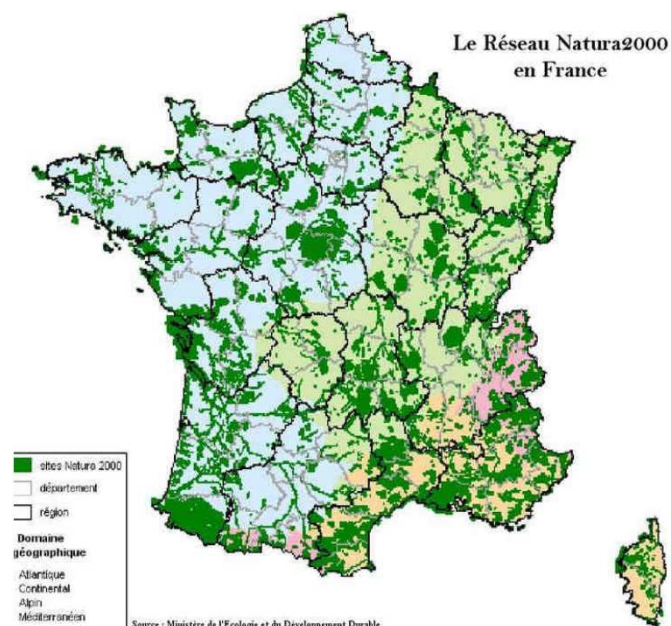


- **Les sites Natura 2000**

## • Les sites Natura 2000



## • Les sites Natura 2000

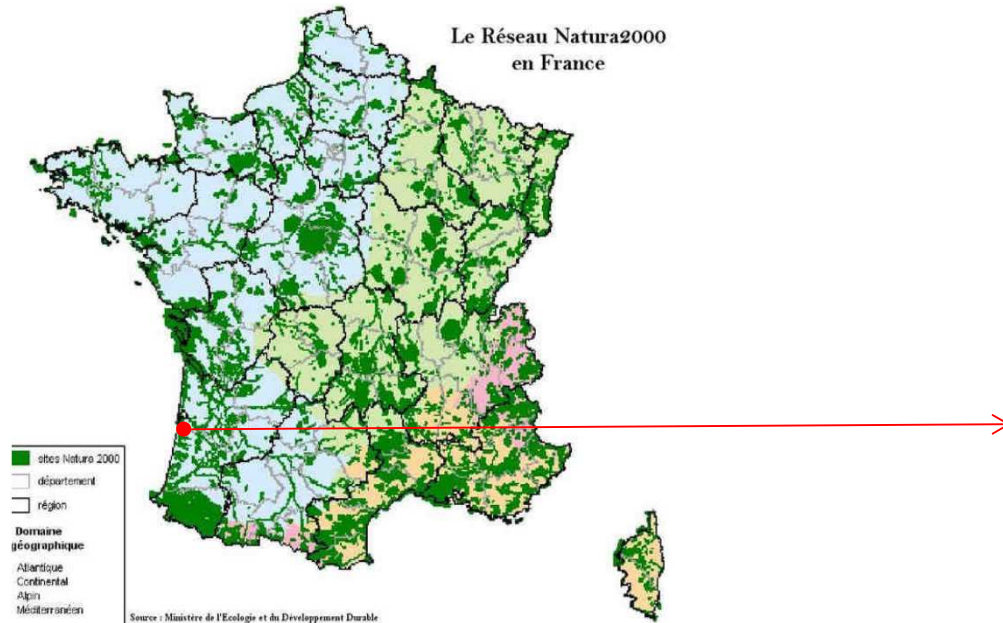


- 1 746 sites terrestres,
  - 381 relatifs à la DO,
  - 1 366 relatifs à la DH.

Ces sites représentent 12,5 %  
du territoire

- 199 sites marins

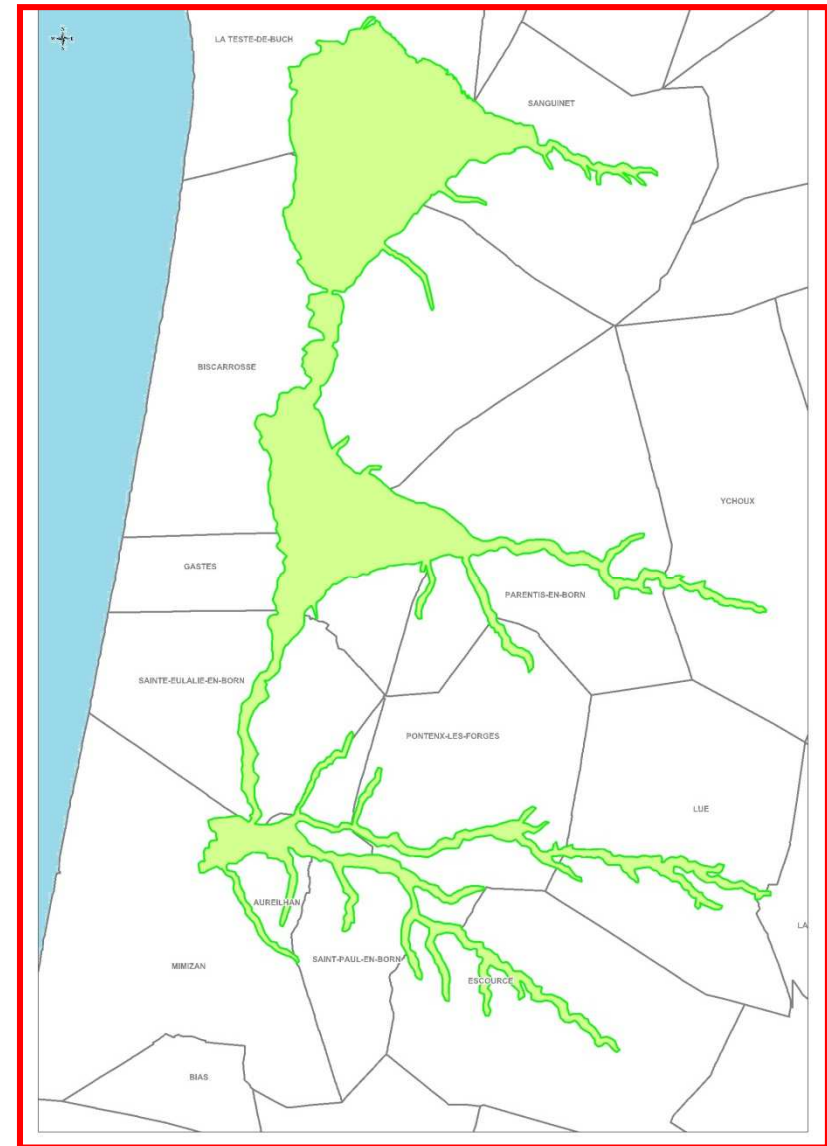
## • Les sites Natura 2000



- 1 746 sites terrestres,
  - 381 relatifs à la DO,
  - 1 366 relatifs à la DH.

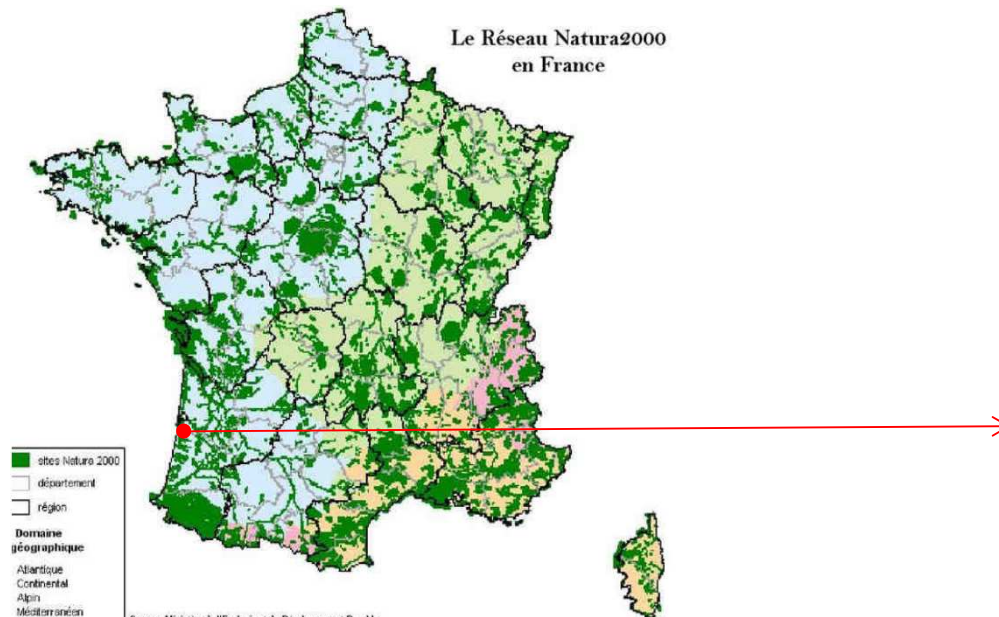
Ces sites représentent 12,5 % du territoire

- 199 sites marins



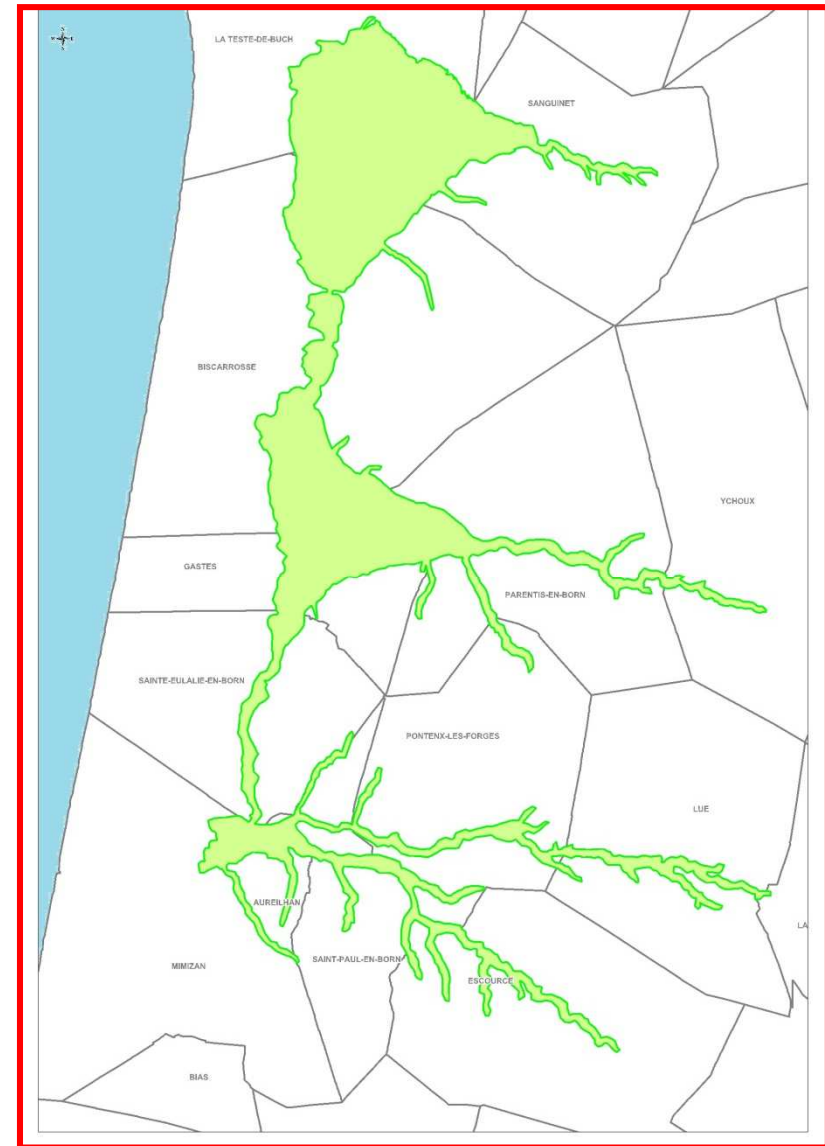


## • Les sites Natura 2000

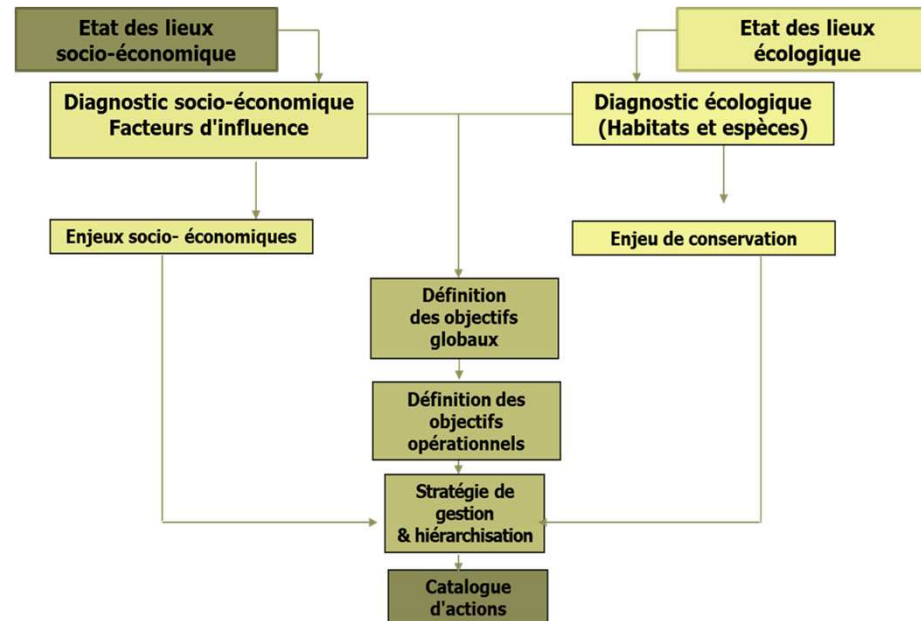


### Fiche d'identité initiale (MNHN):

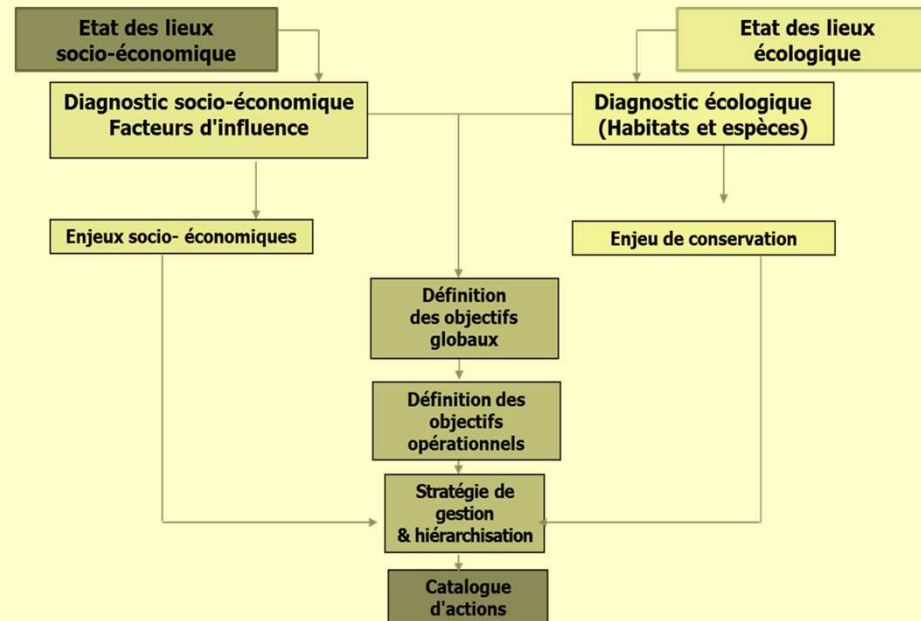
- 14 950 hectares,
- 8 habitats d'intérêts communautaires,
- 8 espèces d'intérêts communautaires,
- 86% d'eau douce intérieure, 8% de landes et marais, 6% de forêt,
- 23 types d'impacts et / ou d'activités relevés.



- **DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000**



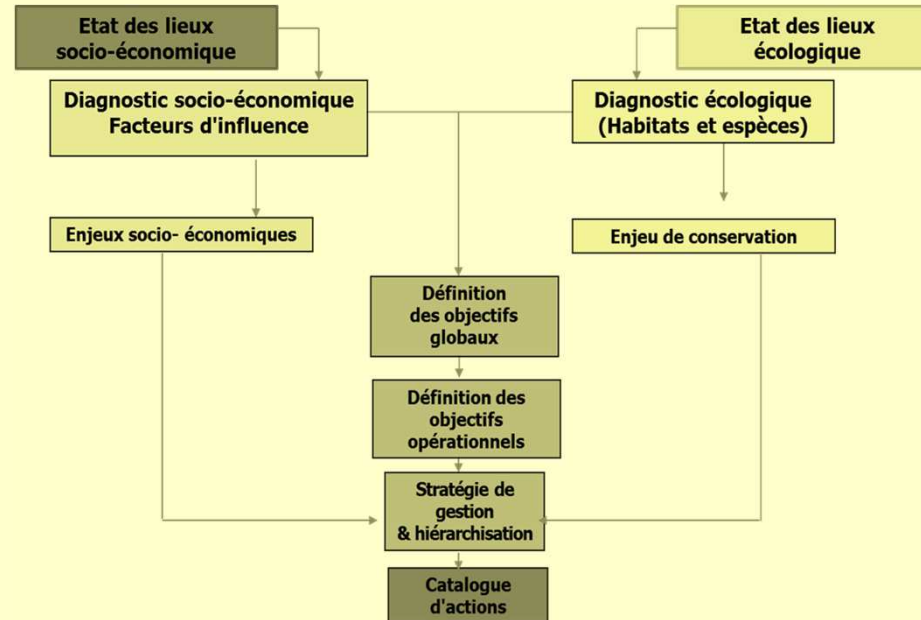
## • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000





# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000

## INVENTAIRES

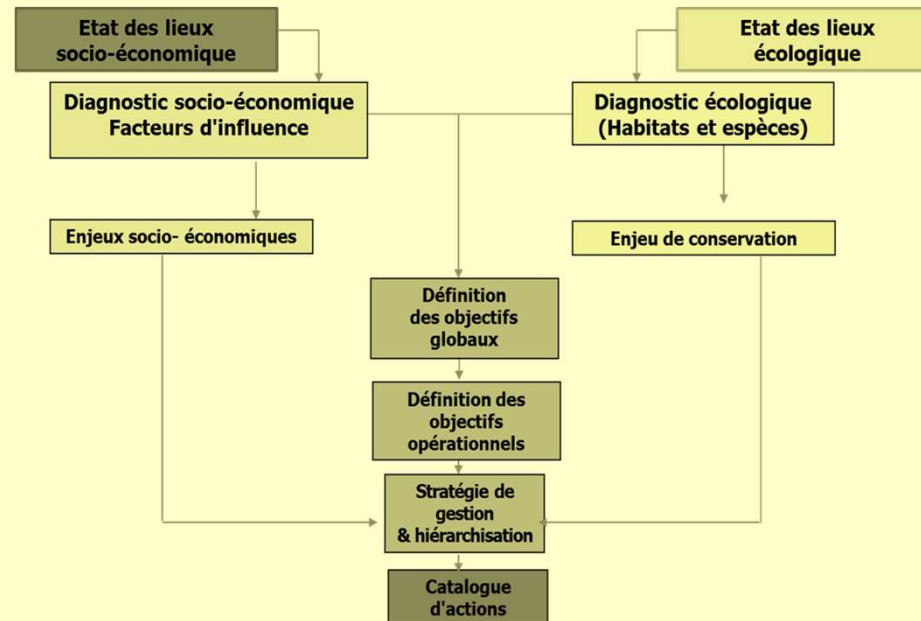


## • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000

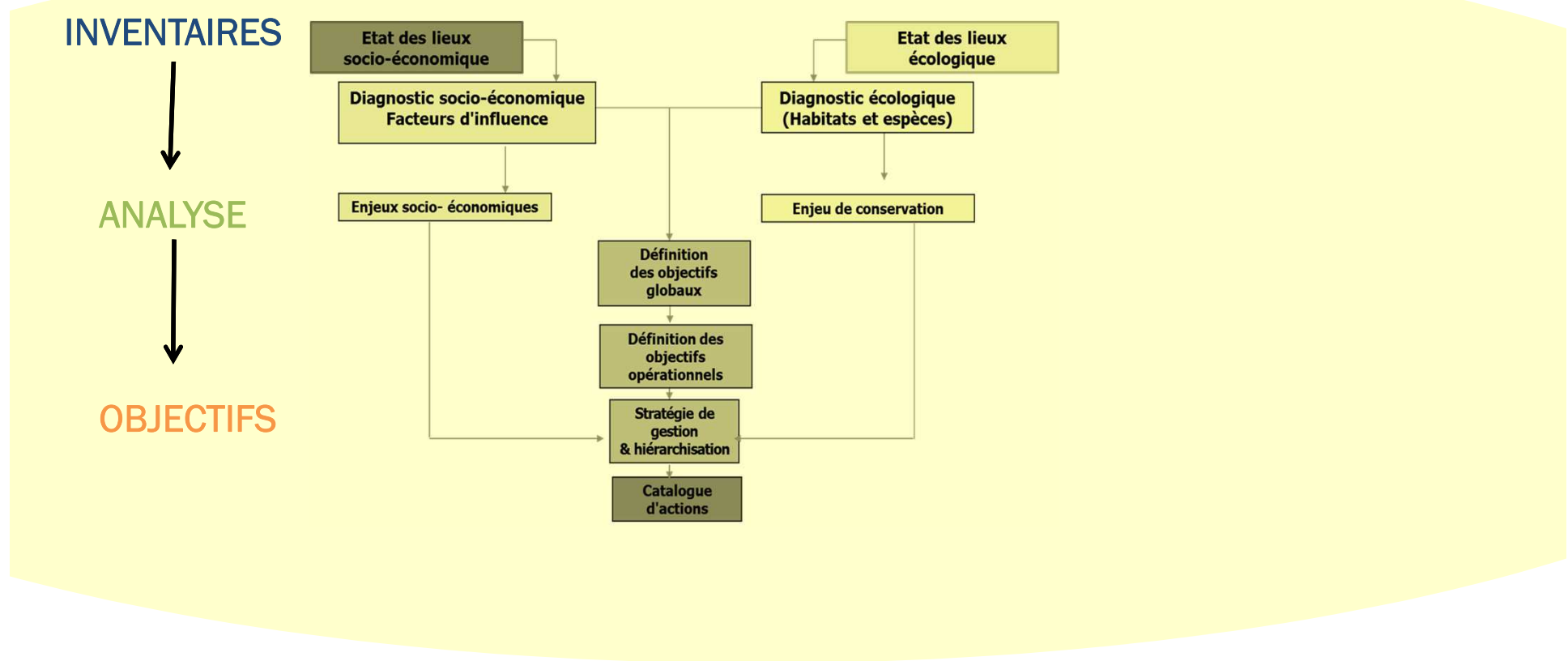
INVENTAIRES



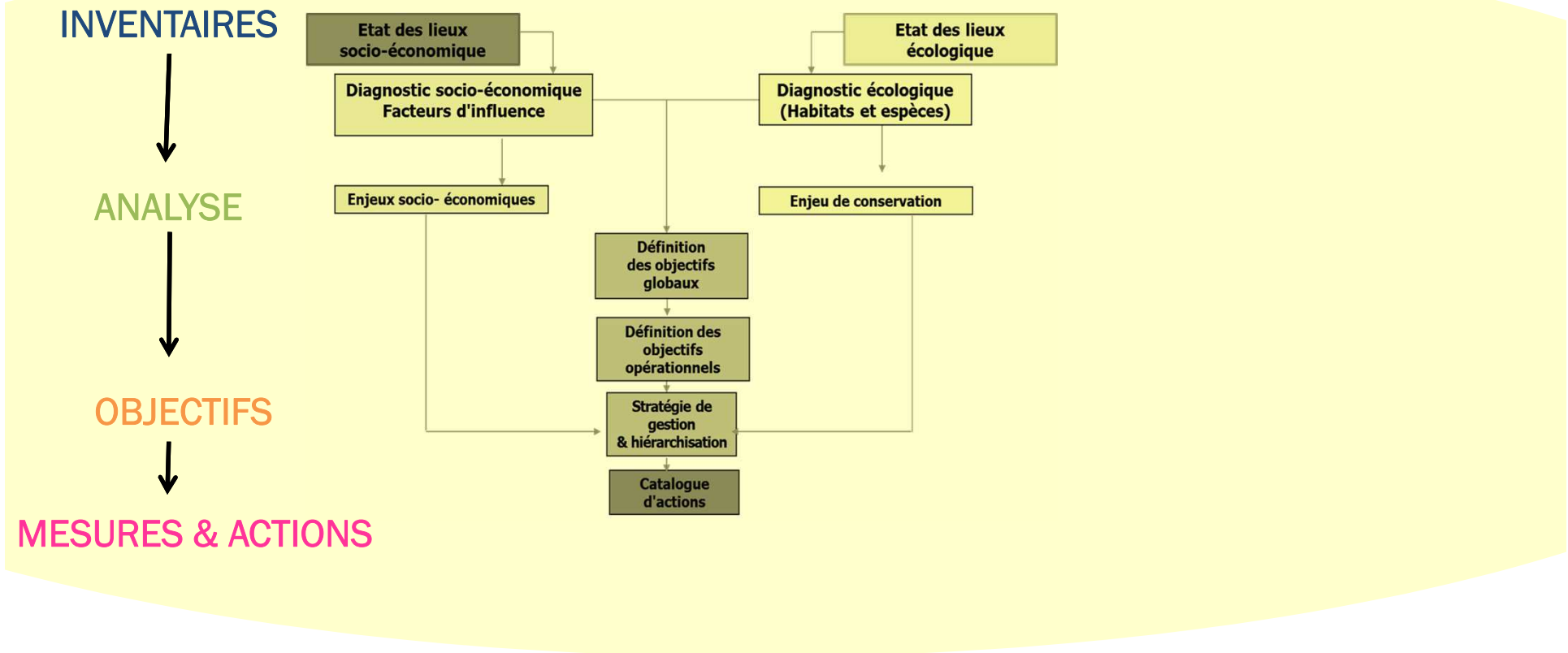
ANALYSE



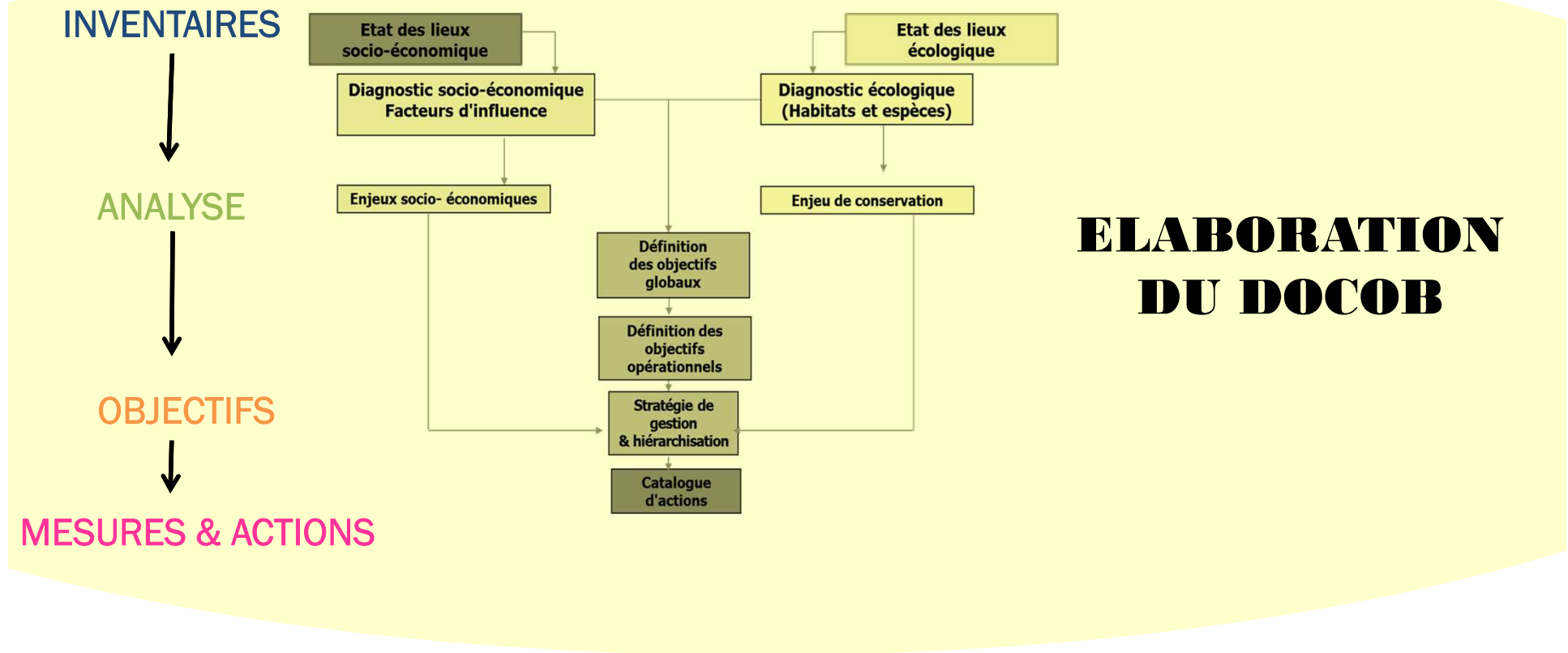
# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000



# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000



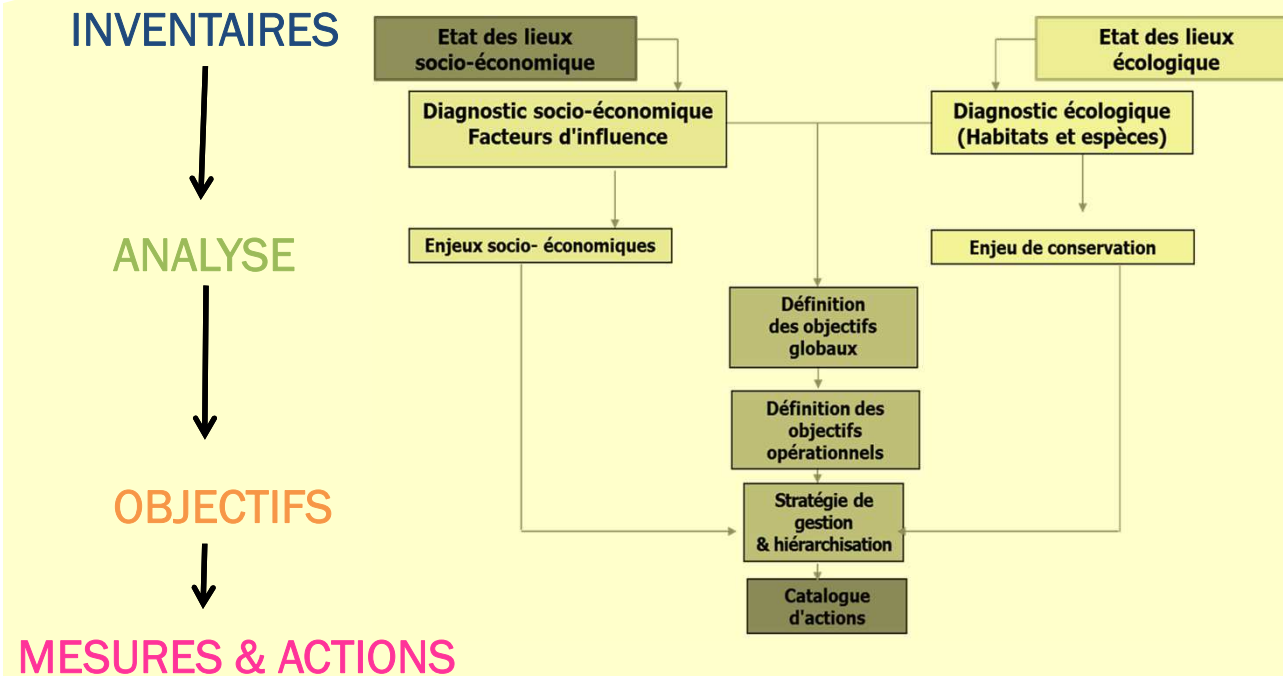
# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000



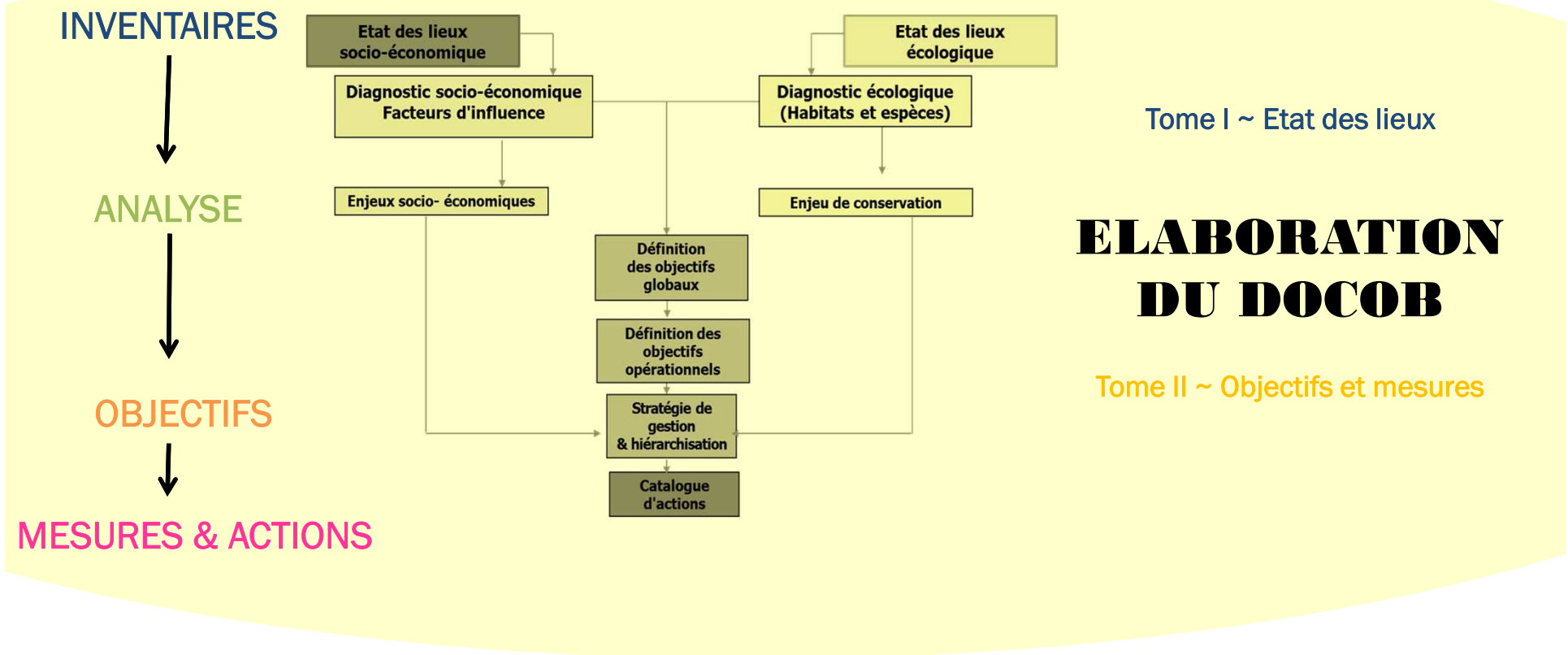
# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000

Tome I ~ Etat des lieux

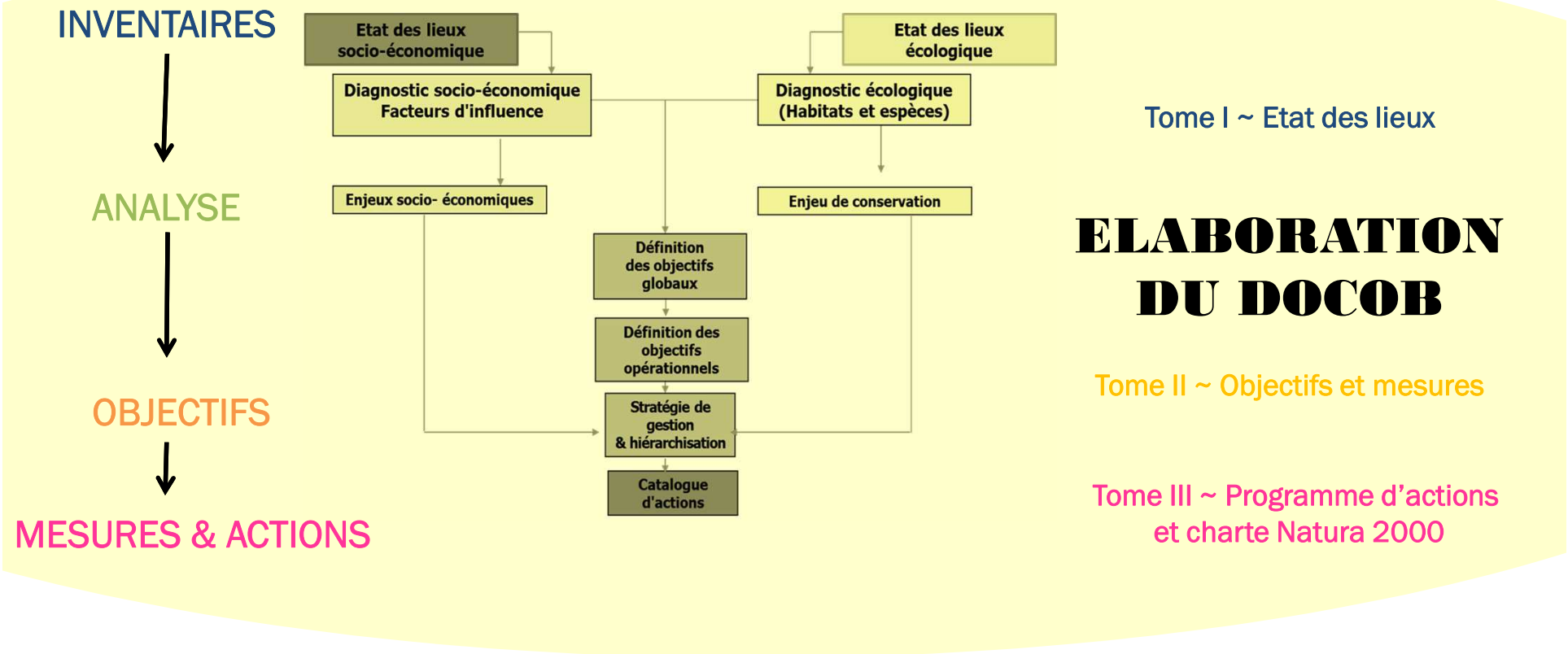
## ELABORATION DU DOCOB



# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000

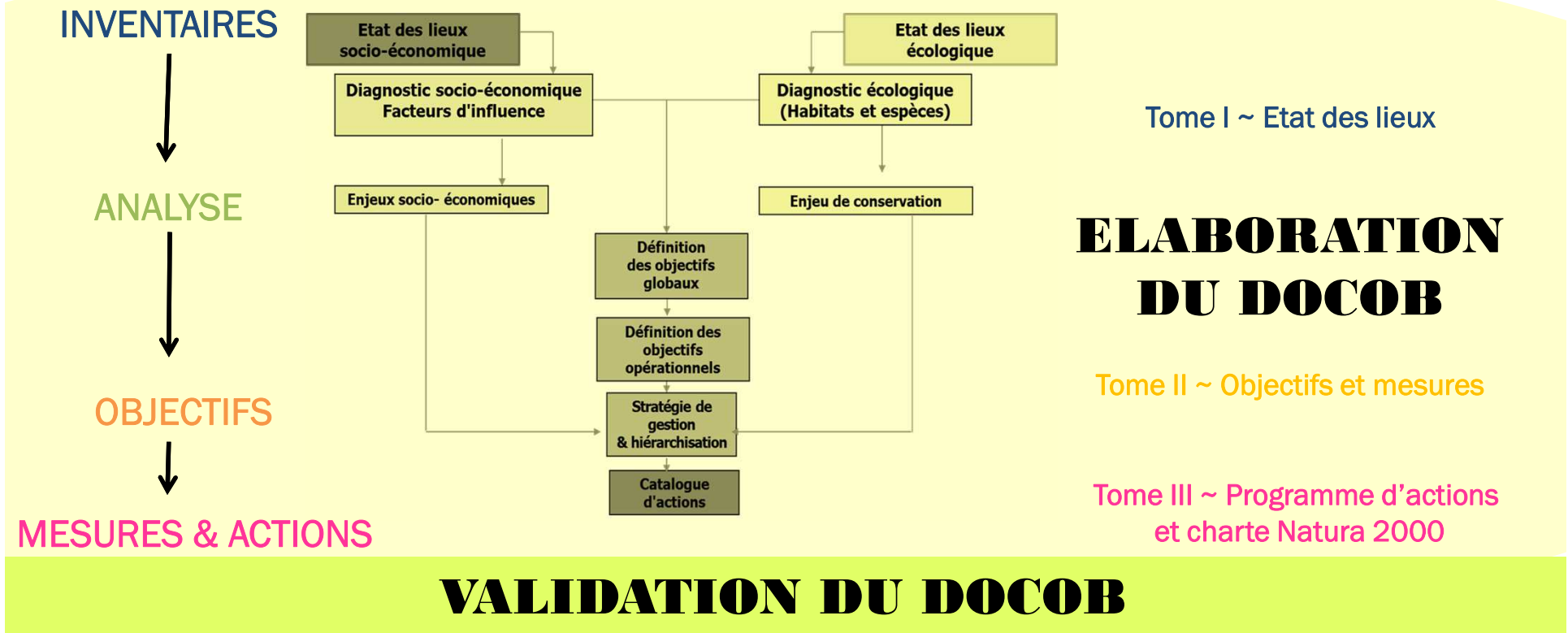


# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000

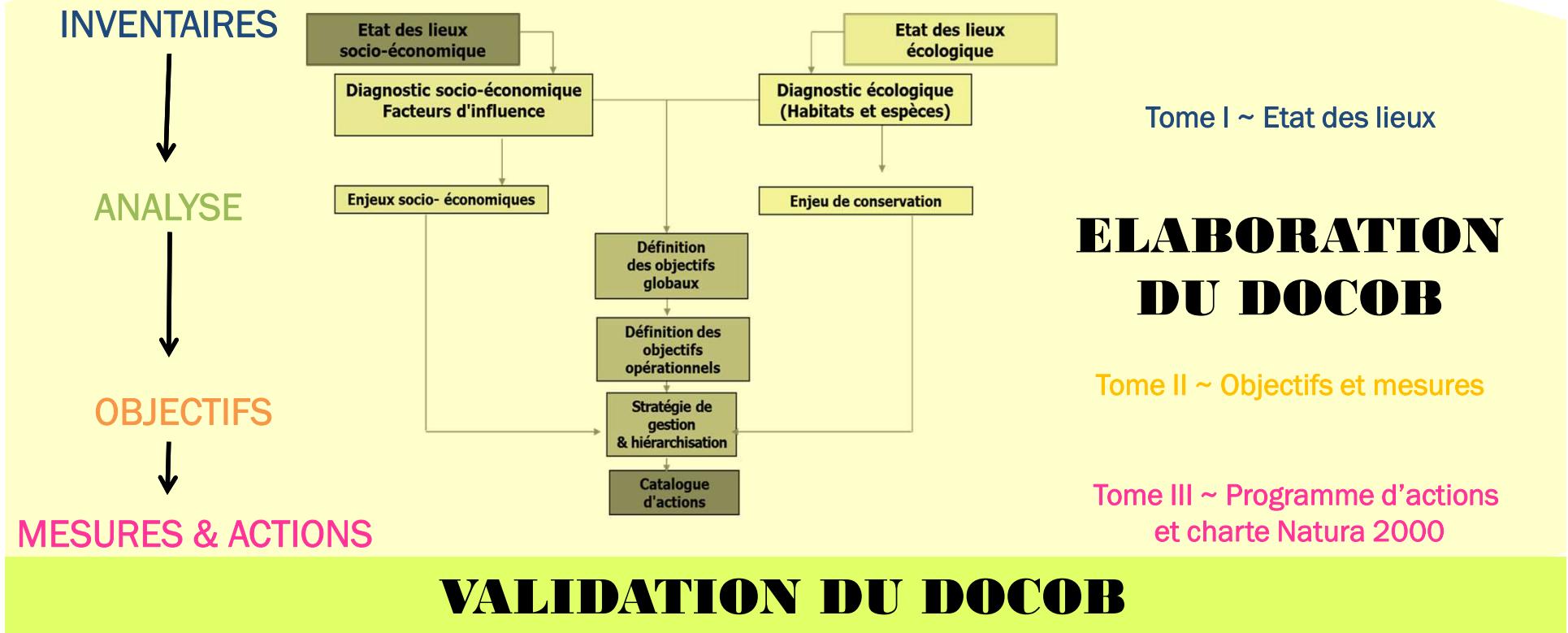




# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000

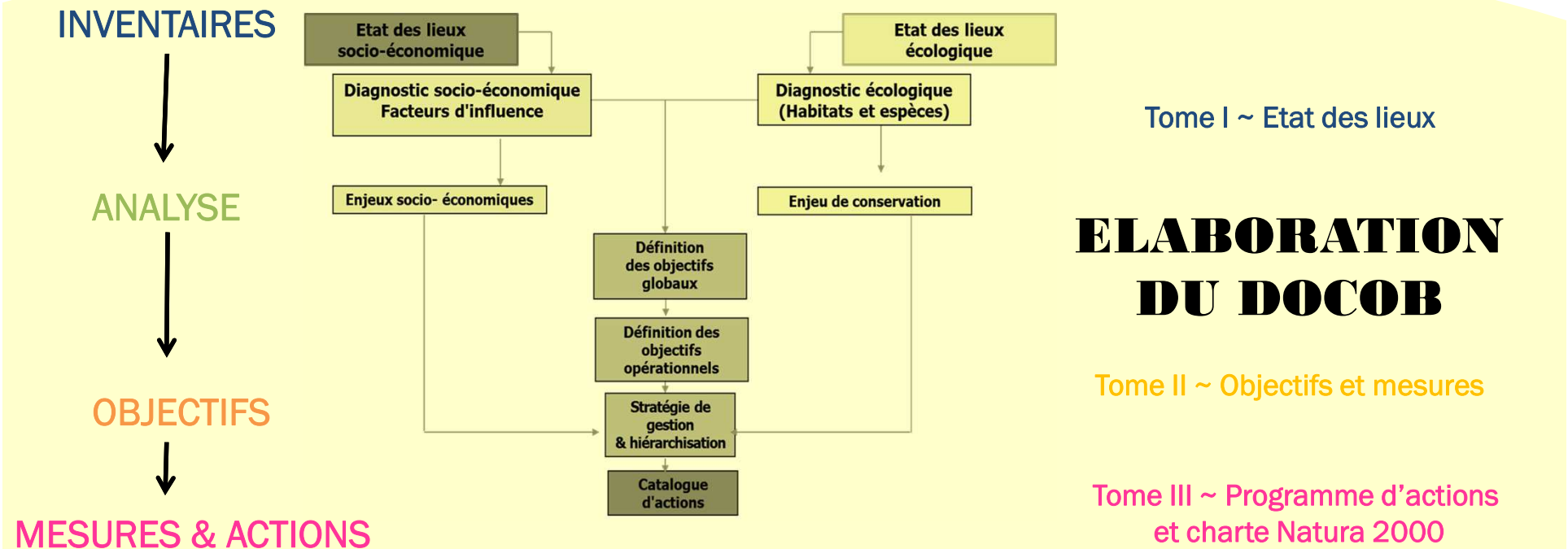


# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000



## ANIMATION DU DOCOB

# • DOCOB : plan de gestion du site Natura 2000



## VALIDATION DU DOCOB

- Signature de contrats et de la charte (pendant 5 ans) avec les ayants droits volontaires
- Bilans réguliers des actions et évaluation
- Réajustement des actions si besoin
- Communication autour de la démarche

## ANIMATION DU DOCOB

- **Les principales étapes d'élaboration du DOCOB**



- **Les principales étapes d'élaboration du DOCOB**

- Lancement de l'étude Tronc commun de connaissances SAGE/ DOCOB Natura 2000

2008

- **Les principales étapes d'élaboration du DOCOB**

- Lancement de l'étude Tronc commun de connaissances SAGE/ DOCOB Natura 2000
- Composition du COPIL par arrêté préfectoral

2008

Juin 2010

- **Les principales étapes d'élaboration du DOCOB**

- Lancement de l'étude Tronc commun de connaissances SAGE/ DOCOB Natura 2000
- Composition du COPIIL par arrêté préfectoral
- Installation du COPIIL

2008

Juin 2010

Juillet 2010

- **Les principales étapes d'élaboration du DOCOB**

- Lancement de l'étude Tronc commun de connaissances SAGE/ DOCOB Natura 2000
- Composition du COPIIL par arrêté préfectoral
- Installation du COPIIL

*Désignation de l'opérateur du site : communauté de communes des Grands Lacs*

2008

Juin 2010

Juillet 2010



## • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB

- Lancement de l'étude Tronc commun de connaissances SAGE/ DOCOB Natura 2000
- Composition du COPIIL par arrêté préfectoral
- Installation du COPIIL

*Désignation de l'opérateur du site : communauté de communes des Grands Lacs*

*Désignation du Président du COPIIL : M. Philippe ALIOTTI*

2008

Juin 2010

Juillet 2010

## • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB

- Lancement de l'étude Tronc commun de connaissances SAGE/ DOCOB Natura 2000
- Composition du COPIIL par arrêté préfectoral
- Installation du COPIIL

*Désignation de l'opérateur du site : communauté de communes des Grands Lacs*

*Désignation du Président du COPIIL : M. Philippe ALIOTTI*

- Lancement concret

2008

Juin 2010

Juillet 2010

## • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB

- Lancement de l'étude Tronc commun de connaissances SAGE/ DOCOB Natura 2000
  - Composition du COPIL par arrêté préfectoral
  - Installation du COPIL
- Désignation de l'opérateur du site : communauté de communes des Grands Lacs*
- Désignation du Président du COPIL : M. Philippe ALIOTTI*
- Lancement concret

2008

Juin 2010

Juillet 2010

Janvier 2012

## • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB

- Lancement de l'étude Tronc commun de connaissances SAGE/ DOCOB Natura 2000
- Composition du COPIL par arrêté préfectoral
- Installation du COPIL

*Désignation de l'opérateur du site : communauté de communes des Grands Lacs*

*Désignation du Président du COPIL : M. Philippe ALIOTTI*

- Lancement concret

*Embauche d'une chargée de mission pour le site*

*Préparation de la méthodologie de travail*

*Elaboration du document d'objectifs (DOCOB)*

2008

Juin 2010

Juillet 2010

Janvier 2012

- **Les principales étapes d'élaboration du DOCOB**

INVENTAIRES



ANALYSE




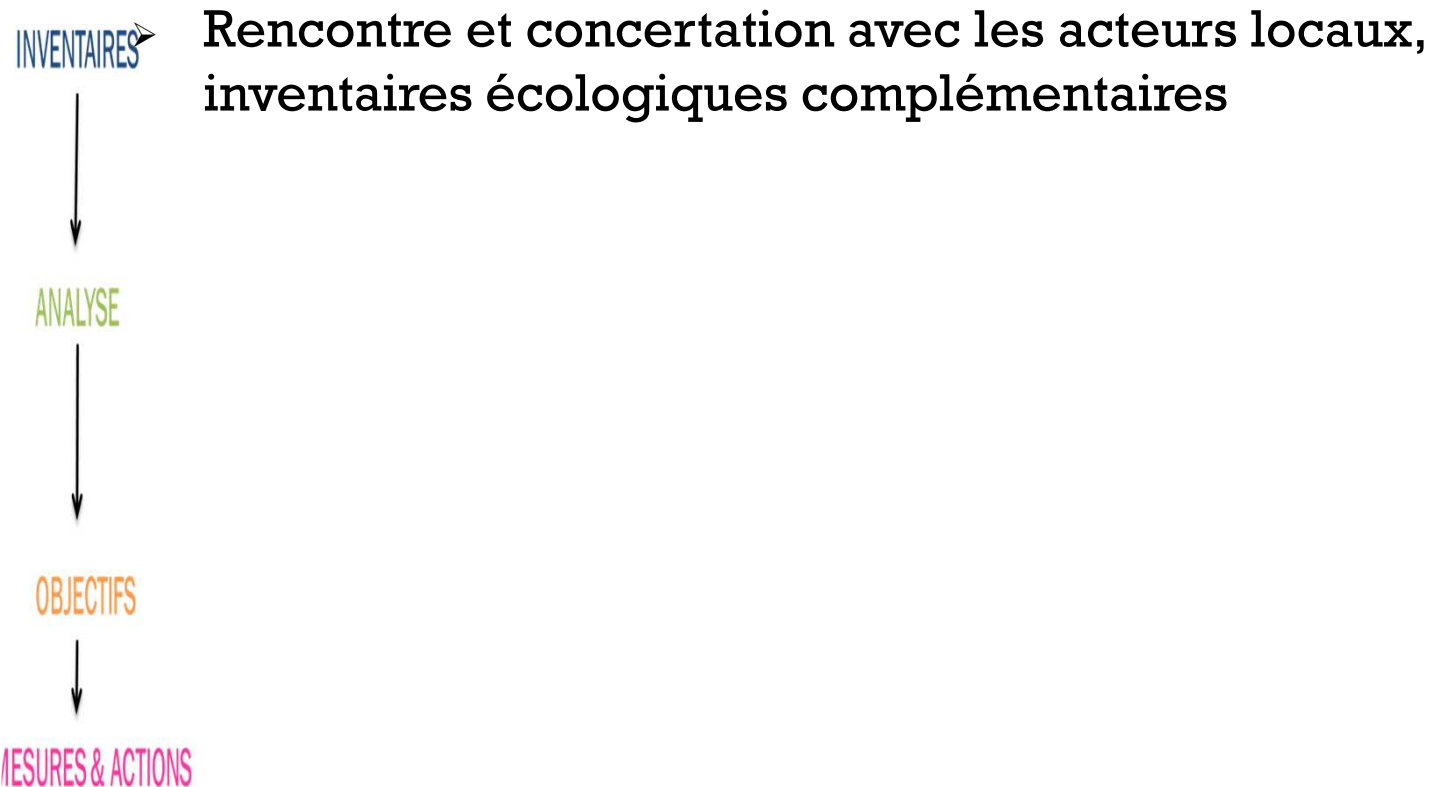
OBJECTIFS



MESURES & ACTIONS



- **Les principales étapes d'élaboration du DOCOB**



Février 2012

# • Les principales étapes d'élaboration du **DOCOB**

INVENTAIRES

Rencontre et concertation avec les acteurs locaux  
inventaires écologiques complémentaires

- 5 réunions publiques
- 14 GT communaux
- 6 GT thématiques
- 1 GT scientifique
- 3 rencontres dans les industries

Février 2012

ANALYSE

OBJECTIFS

MESURES & ACTIONS



# • Les principales étapes d'élaboration du **DOCOB**

INVENTAIRES ➤

Rencontre et concertation avec les acteurs locaux  
inventaires écologiques complémentaires

➤ Présentation de l'état des lieux socio-économique

ANALYSE

OBJECTIFS

MESURES & ACTIONS

5 réunions publiques  
14 GT communaux  
6 GT thématiques  
1 GT scientifique  
3 rencontres dans les industries

Février 2012

Décembre 2012



# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB

INVENTAIRES

➤ Rencontre et concertation avec les acteurs locaux  
inventaires écologiques complémentaires

5 réunions publiques  
14 GT communaux  
6 GT thématiques  
1 GT scientifique  
3 rencontres dans les industries

➤ Présentation de l'état des lieux socio-économique

**COFIL 2**

Février 2012

Décembre  
2012

ANALYSE

OBJECTIFS

MESURES & ACTIONS

# • Les principales étapes d'élaboration du **DOCOB**

INVENTAIRES

➤ Rencontre et concertation avec les acteurs locaux  
inventaires écologiques complémentaires

5 réunions publiques  
14 GT communaux  
6 GT thématiques  
1 GT scientifique  
3 rencontres dans les industries

Février 2012

➤ Présentation de l'état des lieux socio-économique

**COFIL 2**

Décembre 2012

ANALYSE

➤ Elaboration des diagnostics et analyse

Janvier à  
Juin 2013

OBJECTIFS

MESURES & ACTIONS

# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB

INVENTAIRES

➤ Rencontre et concertation avec les acteurs locaux  
inventaires écologiques complémentaires

5 réunions publiques  
14 GT communaux  
6 GT thématiques  
1 GT scientifique  
3 rencontres dans les industries

Février 2012

➤ Présentation de l'état des lieux socio-économique

**COFIL 2**

Décembre  
2012

ANALYSE

➤ Elaboration des diagnostics et analyse

Janvier  
à

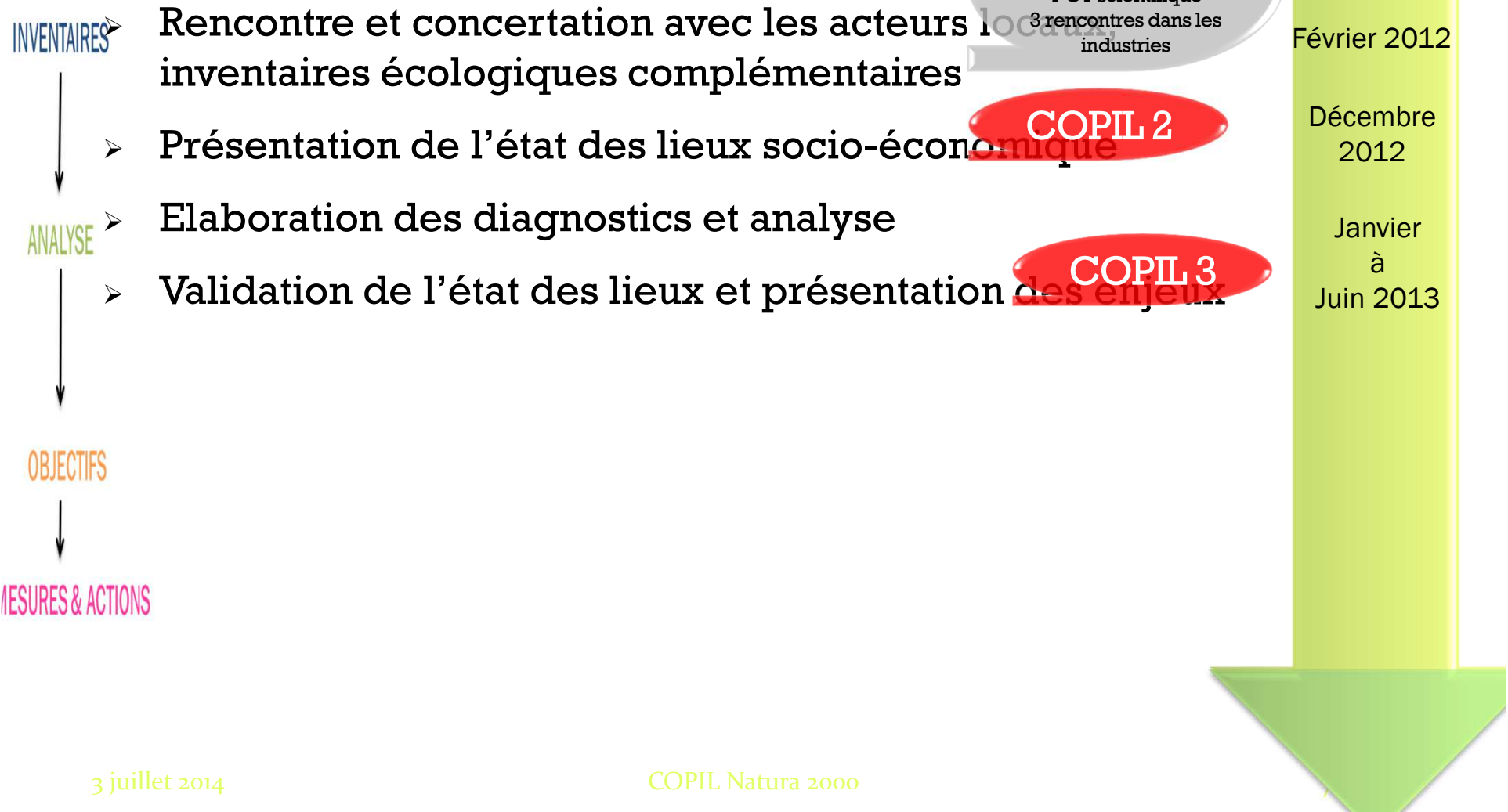
➤ Validation de l'état des lieux et présentation des enjeux

Juin 2013

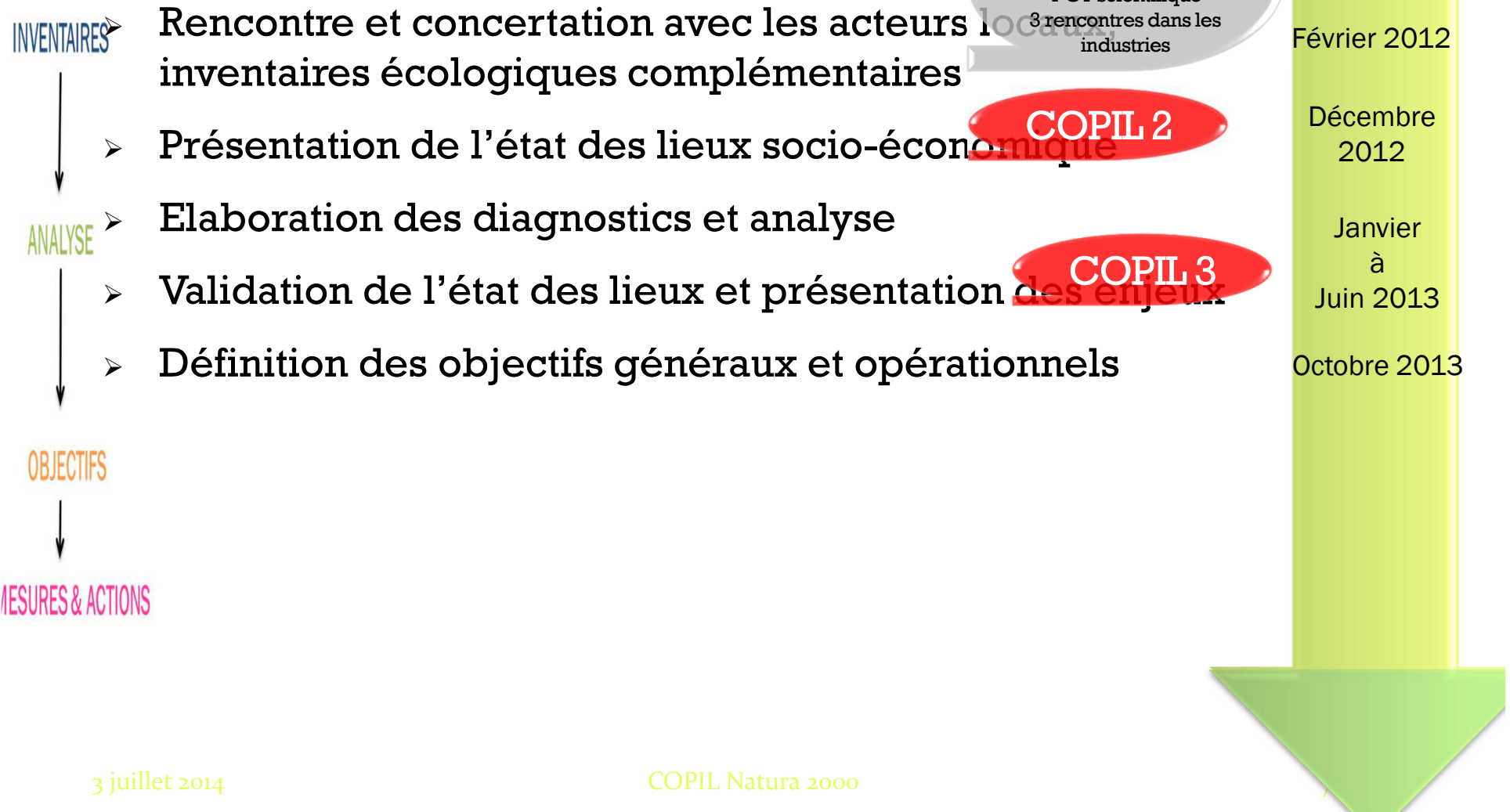
OBJECTIFS

MESURES & ACTIONS

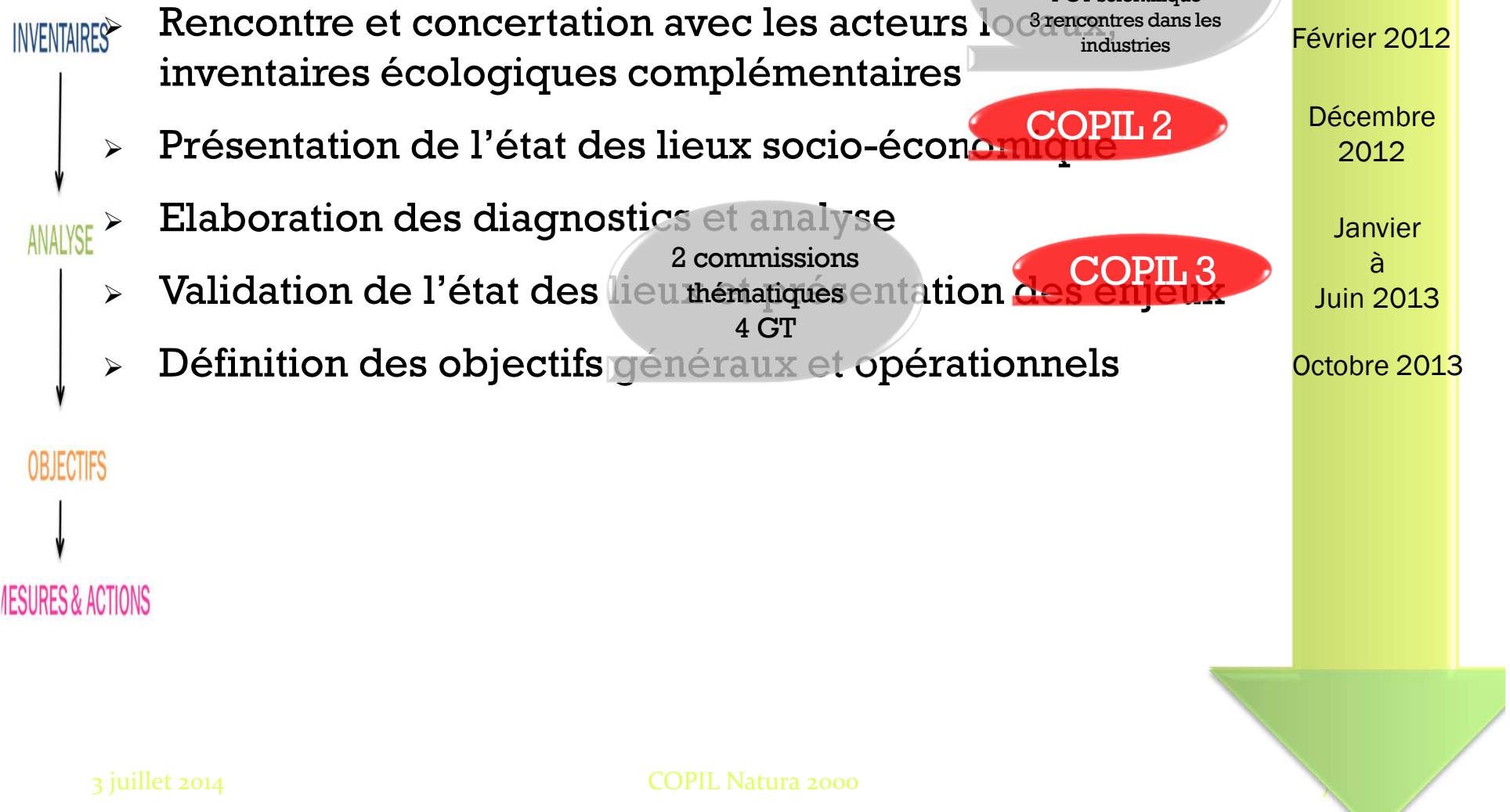
# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB



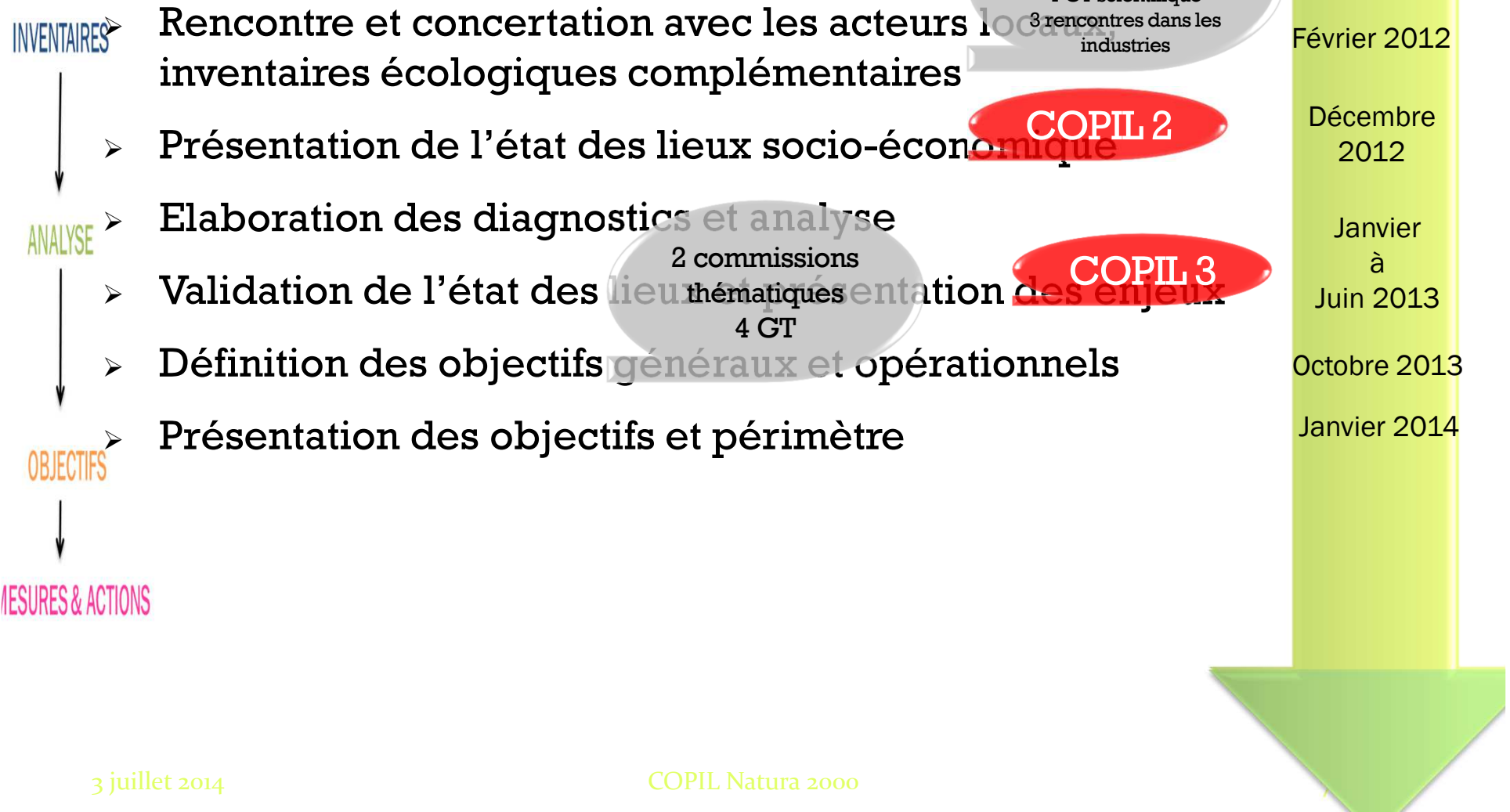
# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB



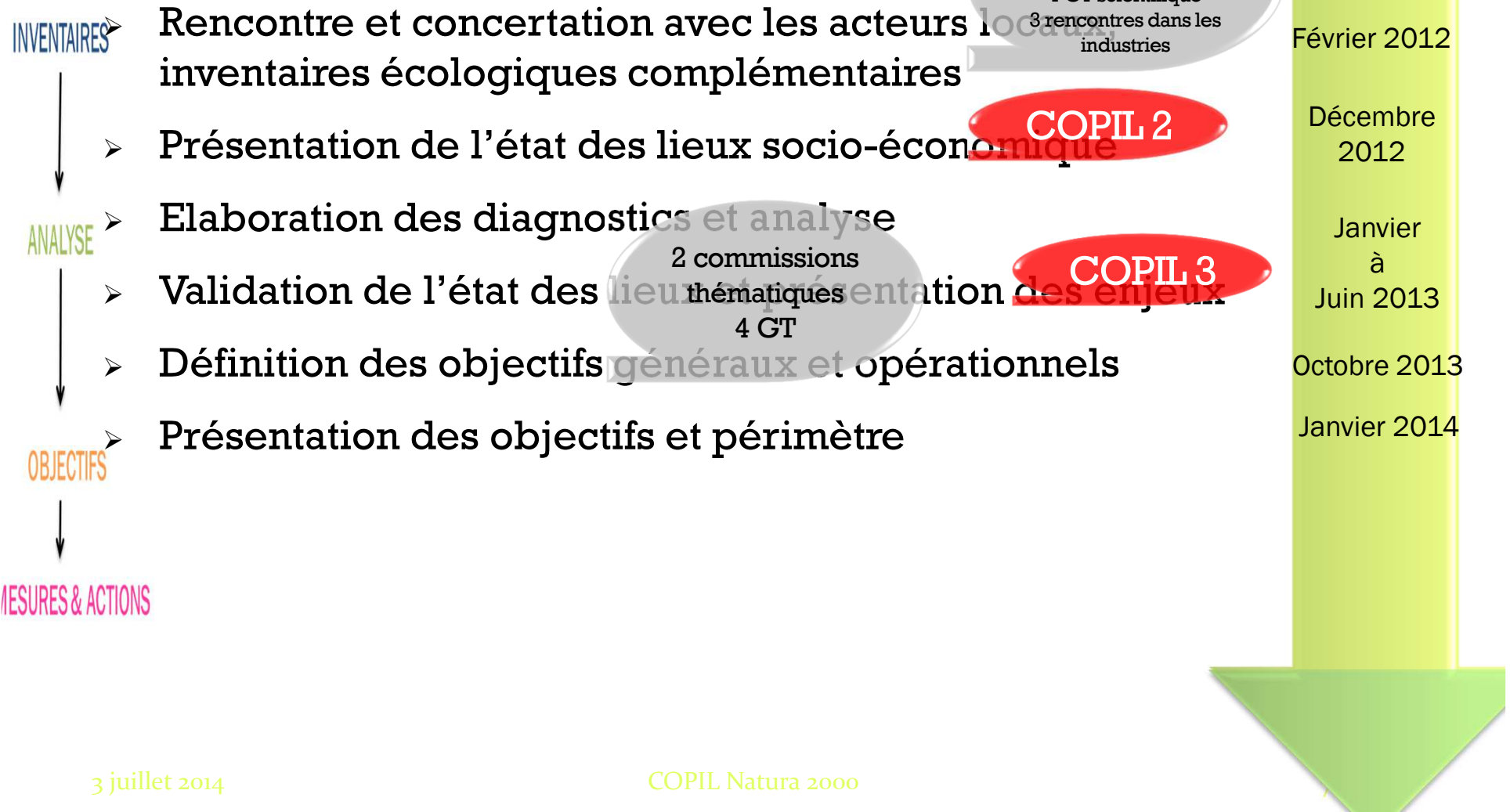
# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB



# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB

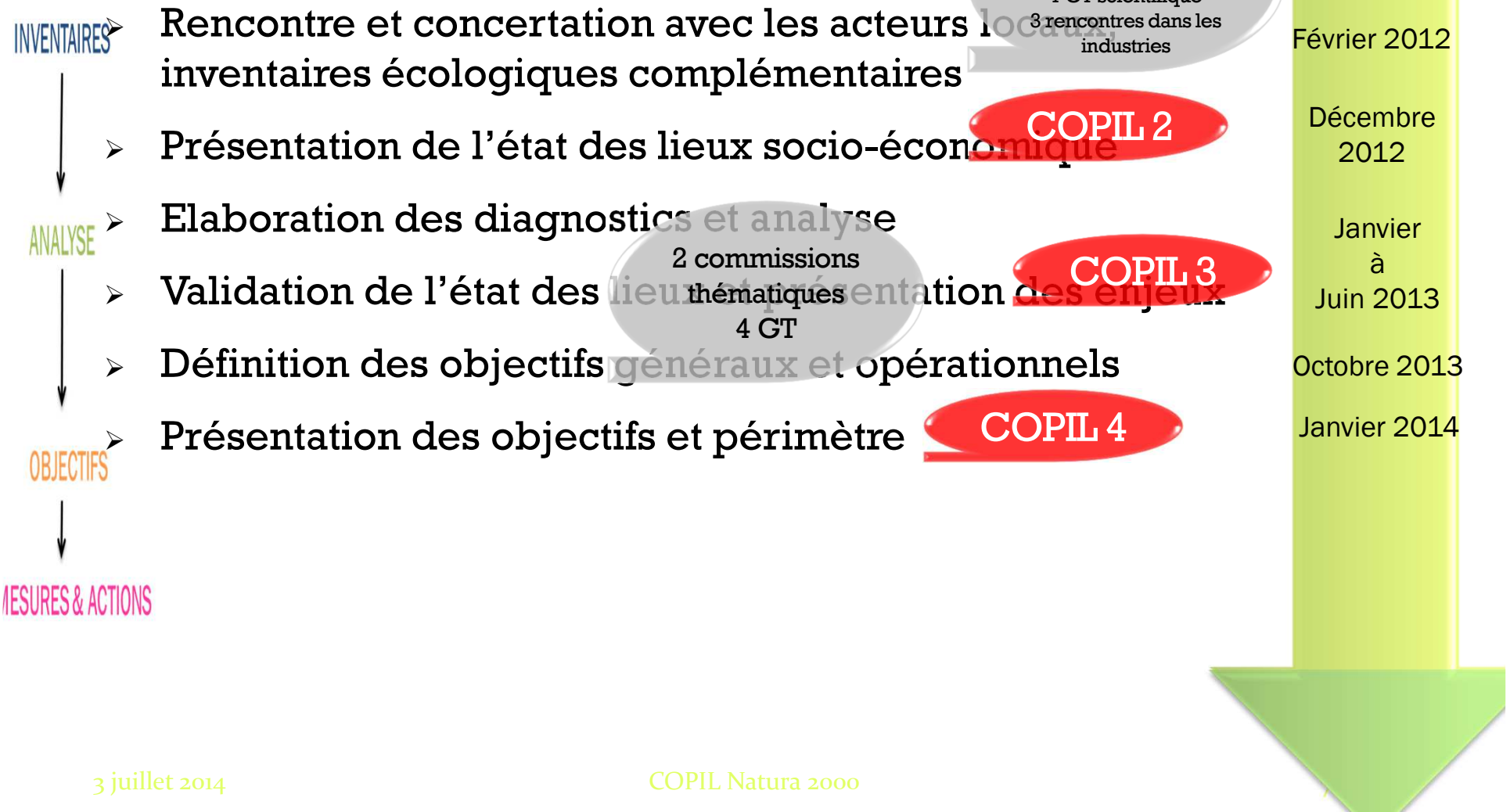


# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB

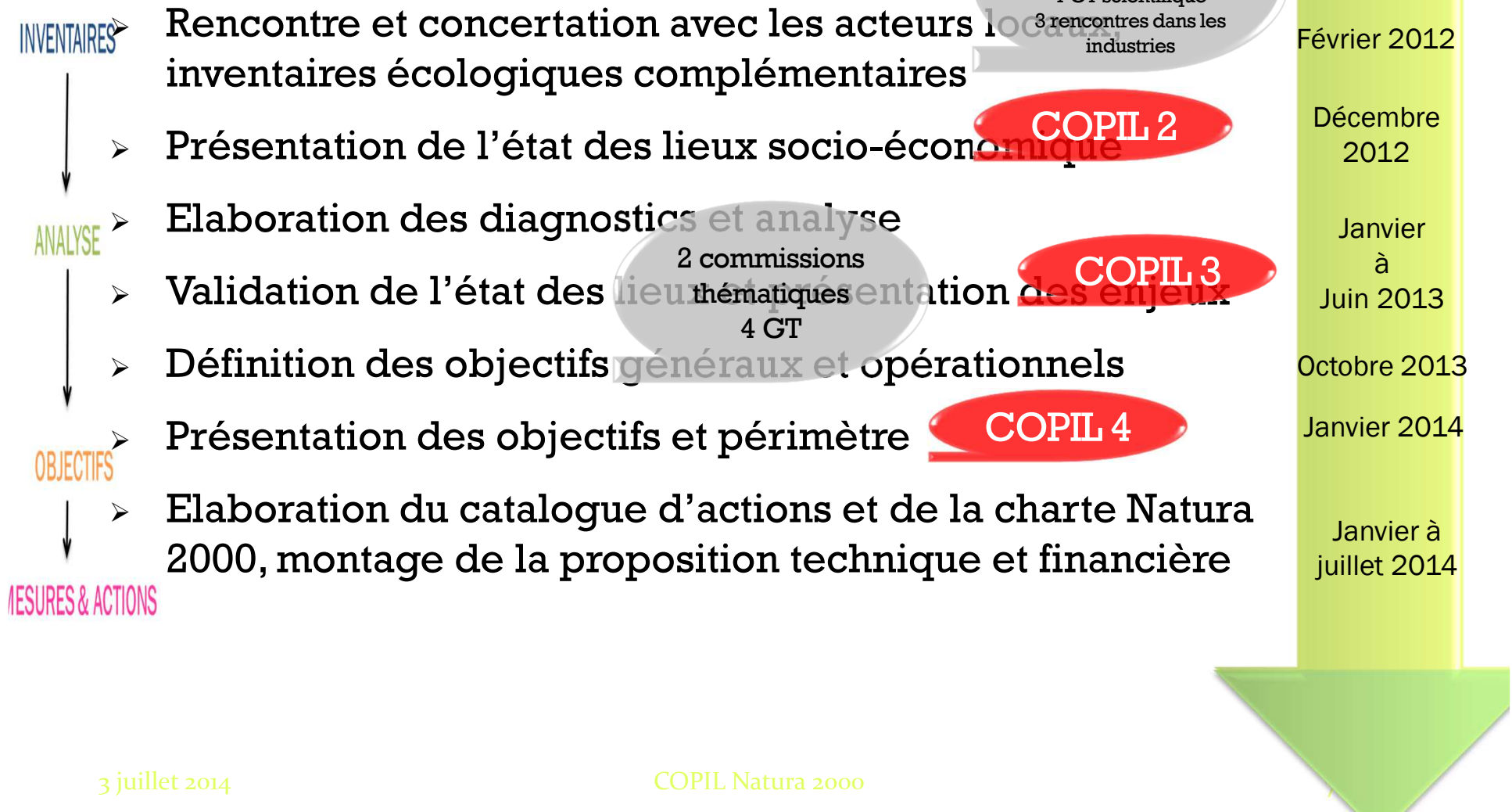




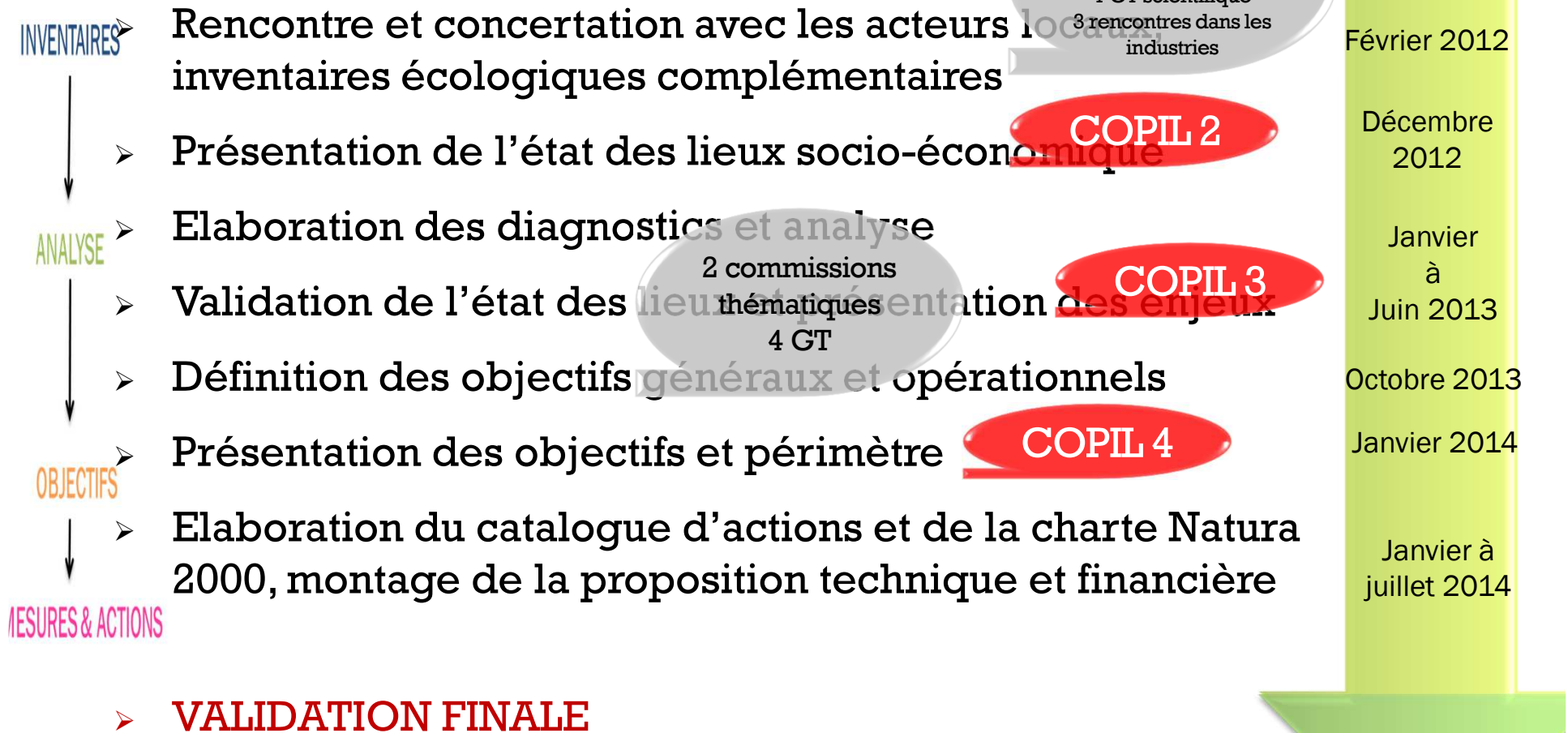
# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB



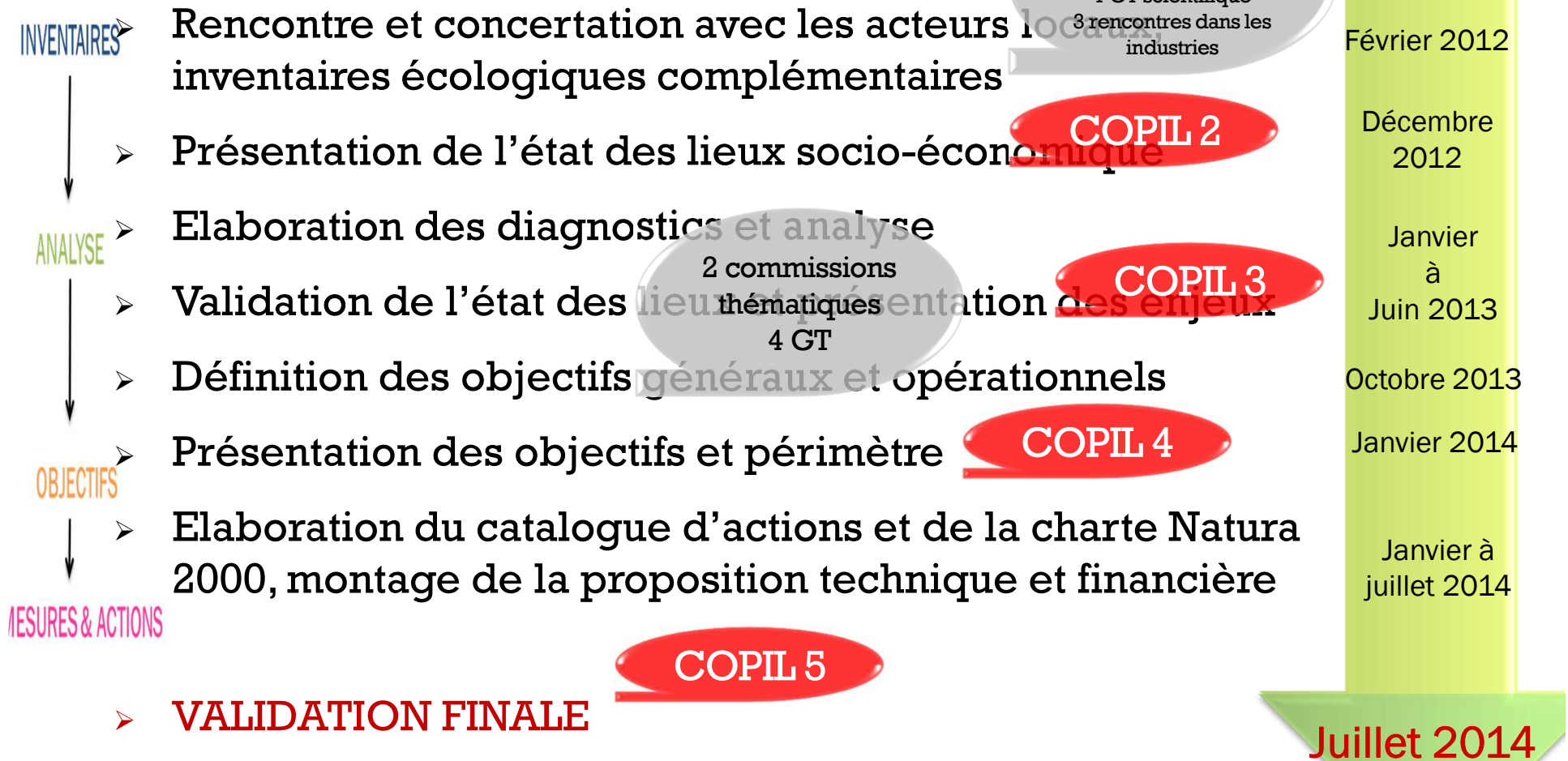
# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB



# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB



# • Les principales étapes d'élaboration du DOCOB



## • Enjeux de conservation des habitats

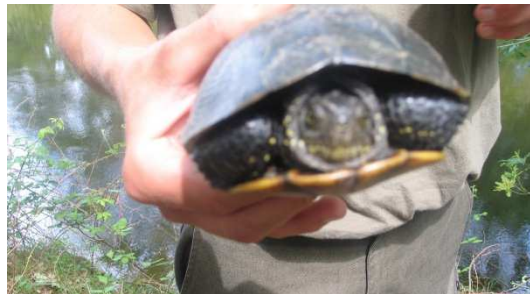
Eaux oligotrophes très peu minéralisées (3110)	<b>Majeur</b>	Lacs eutrophes naturels (3150)	<b>Modéré</b>
Eaux oligotrophes à Isoète spp (3120)	<b>Majeur</b>	Lacs et mares dystrophes (3160)	<b>Modéré</b>
Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes (3130)	<b>Majeur</b>	Rivières à berges eutrophes (3270)	<b>Modéré</b>
Landes humides atlantiques* (4020*)	<b>Majeur</b>	Chênaies galico-portugaises à Chêne pédonculé et Chêne tauzin (9230)	<b>Modéré</b>
Tourbières de transition et tremblants (7140)	<b>Majeur</b>	Forêt alluviale à Aulne et Frênes* (91E0*)	<b>Modéré</b>
Dépressions sur substrat tourbeux (7150)	<b>Majeur</b>	Vieilles chênaies acidiphiles (9190)	<b>Modéré</b>
Marais calcaires à Cladium mariscus* (7210*)	<b>Majeur</b>	Dunes côtières à végétation (2130)	<b>Modéré</b>
Rivières avec végétation (3260)	<b>Fort</b>	Dunes à saules (2170)	<b>Modéré</b>
Landes sèches européennes (4030)	<b>Fort</b>	Dunes boisées (2180)	<b>Modéré</b>
Formations herbeuses à Nard raide* (6230*)	<b>Fort</b>	Falaise avec végétations des côtes atlantiques et baltiques (1230)	<b>Secondaire</b>
Prairies à molinie sur sols tourbeux (6410)	<b>Fort</b>	Prés salés atlantiques (1330)	<b>Secondaire</b>
Mégaphorbiaie (6430)	<b>Fort</b>	Fourrés halophiles (1420)	<b>Secondaire</b>
Tourbière boisée* (91D0*)	<b>Fort</b>	Dunes mobiles embryonnaires (2110)	<b>Secondaire</b>
Tourbières hautes actives* (7110*)	<b>Fort</b>		
Tourbières hautes dégradées (7210)	<b>Fort</b>		



## • Enjeux de conservation des espèces



*Enjeu majeur*



*Enjeu fort*



*Enjeu modéré*



Isoète de Bory	<b>Majeur</b>
Faux cresson de Thore	<b>Majeur</b>
Vison d'Europe	<b>Majeur</b>
Grande noctule	<b>Majeur</b>
Leucorrhine à gros thorax	<b>Majeur</b>
Grand rhinolophe	<b>Fort</b>
Barbastelle d'Europe	<b>Fort</b>
Cistude d'Europe	<b>Fort</b>
Lamproie de planer	<b>Fort</b>
Fadet des Laïches	<b>Fort</b>
Fluteau nageant	<b>Modéré</b>
Loutre d'Europe	<b>Modéré</b>
Murin à oreilles échancrées	<b>Modéré</b>
Agrion de mercure	<b>Modéré</b>
Cordulie à corps fin	<b>Modéré</b>
Leucorrhine à front blanc	<b>Modéré</b>
Damier de la Succise	<b>Secondaire</b>
Petit rhinolophe	<b>Connaissance</b>

## • Rappels

- Commissions thématiques communes avec le SAGE (octobre 2013)



Définition des objectifs généraux (6 O.G.)  
et des objectifs opérationnels (15 O.P.)

- Groupes de travail thématiques (novembre 2013)



Définition du programme d'actions et de  
la charte Natura 2000

## • Rappels

- Commissions thématiques communes avec le SAGE (octobre 2013)

- Groupes de travail thématiques (novembre 2013)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
A. Enjeux transversaux	A1. Maintenir une vigilance et une lutte contre les espèces invasives (animales et végétales)
	A2. Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux
	A3. Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques du site et animer
<b>Définition des objectifs généraux (6 O.G.) et des objectifs opérationnels (15 O.P.)</b>	
D. Protéger les habitats dunaires et halophiles	D2. Améliorer les conditions d'accueil du public en veillant à diminuer son impact sur les milieux
	D3. Restaurer les milieux dégradés
E. Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats respectifs	E1. Prendre en compte les exigences des espèces lors de travaux ou manifestations
	E2. Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire
F. Améliorer les connaissances sur la biodiversité	F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore
	F2. Améliorer les connaissances sur les habitats

**Définition du programme d'actions et de la charte Natura 2000**



## • Rappels

- Commissions thématiques communes avec le SAGE (octobre 2013)

- Groupes de travail thématiques (novembre 2013)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
A. Enjeux transversaux	A1. Maintenir une vigilance et une lutte contre les espèces invasives (animales et végétales) A2. Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux A3. Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques du site et animer
<b>Définition des objectifs généraux (6 O.G.) et des objectifs opérationnels (15 O.P.)</b>	
D. Protéger les habitats dunaires et halophiles	D2. Améliorer les conditions d'accueil du public en veillant à diminuer son impact sur les milieux D3. Restaurer les milieux dégradés
E. Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats respectifs	E1. Prendre en compte les exigences des espèces lors de travaux ou manifestations E2. Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire
F. Améliorer les connaissances sur la biodiversité	F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore F2. Améliorer les connaissances sur les habitats

Définition du programme d'actions et de la charte Natura 2000



## • Objectifs de développement durable

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
A. Enjeux transversaux	A1. Maintenir une vigilance et une lutte contre les espèces invasives (animales et végétales)
	A2. Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux
	A3. Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques du site et animer
B. Assurer la conservation des milieux aquatiques et ouverts des rives d'étangs	B1. Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales
	B2. Limiter les impacts des activités nautique, touristique et récréative sur les habitats et les espèces
C. Assurer la conservation des habitats forestiers, du réseau hydrographique, et favoriser la mosaïque de paysages	C1. Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu et restaurer et gérer les milieux ouverts
	C2. Travailler sur la réduction d'apports de polluants
	C3. Limiter l'ensablement des milieux
D. Protéger les habitats dunaires et halophiles	D1. Conserver la naturalité des milieux
	D2. Améliorer les conditions d'accueil du public en veillant à diminuer son impact sur les milieux
	D3. Restaurer les milieux dégradés
E. Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats respectifs	E1. Prendre en compte les exigences des espèces lors de travaux ou manifestations
	E2. Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire
F. Améliorer les connaissances sur la biodiversité	F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore
	F2. Améliorer les connaissances sur les habitats

- **Le programme d'actions, une multitude d'outils en faveur de la richesse écologique et des activités socio-économiques**



- **Le programme d'actions, une multitude d'outils en faveur de la richesse écologique et des activités socio-économiques**

➤ 3 outils sont disponibles dans ce programme :



- **Le programme d'actions, une multitude d'outils en faveur de la richesse écologique et des activités socio-économiques**

- 3 outils sont disponibles dans ce programme :
  - Les contrats Natura 2000 (actions rémunérées sous conditions),
  - Les mesures hors contrat d'approfondissement des connaissances,
  - La sensibilisation des usagers et l'animation du DOCOB.



- **31 mesures de gestion proposées**



Thème des fiches	Code et intitulé des fiches	
<b>Mise en œuvre et animation</b>	MA-1	CREATION DE L'IDENTITE DU SITE
	MA-2	MISE EN ŒUVRE, MISE A JOUR ET EVALUATION DU DOCOB, COORDINATION GENERALE ET GESTION ADMINISTRATIVE
	MA-3	ANIMATION DE LA CONTRACTUALISATION ET DE L'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000
	MA-4	ELABORATION ET ANIMATION D'UN PROJET AGROENVIRONNEMENTAL
<b>Information, sensibilisation et valorisation</b>	IS-1	EDITION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET INFORMATIONS THEMATIQUES DE VULGARISATION ET DE SENSIBILISATION
	IS-2	ORGANISATION DE SESSIONS D'INFORMATIONS DU PUBLIC
	IS-3	INFORMATION ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS DES LACS
<b>Gestion des habitats</b>	GH-1	AMELIORATION ET MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE NATUREL DU BV
	GH-2	RECONQUETE EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS
	GH-3	GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS
	GH-4	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES VEGETATIONS AQUATIQUES LACUSTRES DES ETANGS DE CAZAUX-SANGUINET ET PARENTIS-BISCARROSSE
	GH-5	ENTRETIEN ET MAINTIEN DES ETANGS ET PLANS D'EAU
	GH-6	ENTRETIEN ET MAINTIEN DES PIECES D'EAU TEMPORAIRES
	GH-7	ENTRETIEN DES PELOUSES MESOHYGROPHILE A ISOETE EPINEUX
	GH-8	MAINTIEN DES COMMUNAUTES PIONNIERES EN MILIEUX HUMIDES
	GH-9	GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX TOURBEUX
	GH-10	PROTECTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES SENSIBLES
	GH-11	MAINTIEN DES CLAIRIERES EN FORET
	GH-12	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIPISYLVES
	GH-13	CONFORTEMENT DES BERGES
	GH-14	GESTION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS
<b>Gestion des espèces</b>	GE-1	AMELIORATION DU DEPLACEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES ESPECES AQUATIQUES
	GE-2	FAVORISATION DU DEVELOPPEMENT DES EIC ET REDUCTION DE LEUR MORTALITE
	GE-3	AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU SITE POUR LES CHAUVES-SOURIS
<b>Amélioration des connaissances et suivi</b>	AC-1	CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS
	AC-2	APPROFONDISSEMENT DES PROSPECTIONS, AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA FLORE PATRIMONIALE ET EXPERIMENTATION DE GESTION
	AC-3	VERIFICATION DE L'ETAT DES POPULATIONS DES MAMMIFERES SEMI-AQUATIQUES
	AC-4	LOCALISATION DES SITES D'ENSOLEILLEMENT ET DE PONTES DE LA CISTUDE...
	AC-5	APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTERES DU SITE
	AC-6	REALISATION D'UN INVENTAIRE SUR LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES
	AC-7	EXPERIMENTATION POUR RESTAURER LES COMMUNAUTES A FLUTEAU NAGEANT

## • Gestion des habitats

GH-1	<p><b>AMELIORATION ET MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE NATUREL DU BV</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien de canaux et fossés,</li> <li>- Reconnexions des zones humides,</li> <li>- Restauration, aménagement entretien des ouvrages de petite hydraulique,</li> <li>- Limitation et surveillance des espèces invasives.</li> </ul>	1
GH-2	<p><b>RECONQUETE EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration des milieux ouverts en voie de fermeture par broyage ou brûlage dirigé</li> </ul>	1
GH-3	<p><b>GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion par pâturage,</li> <li>- Gestion par fauche.</li> </ul>	1
GH-4	<p><b>MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES VEGETATIONS AQUATIQUES LACUSTRES DES ETANGS DE CAZAUX-SANGUINET ET PARENTIS-BISCARROSSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en défens et fermeture des zones sensibles et information des usagers,</li> <li>- <u>Chantier d'entretien mécanique et de faucardage (pour les espèces concurrentes)</u></li> <li>- <u>Opérations innovantes au profit d'espèces,</u></li> <li>- <u>Limitation et surveillance des espèces invasives.</u></li> </ul>	1
GH-8	<p><b>MAINTIEN DES COMMUNAUTES PIONNIERES EN MILIEUX HUMIDES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décapage et étrépage des zones humides (sur de petites surfaces) pour retrouver les faciès pionniers.</li> </ul>	1



## • Gestion des habitats

GH-1	<p><b>AMELIORATION ET MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE NATUREL DU BV</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien de canaux et fossés,</li> <li>- Reconnexions des zones humides,</li> <li>- Restauration, aménagement entretien des ouvrages de petite hydraulique,</li> <li>- Limitation et surveillance des espèces invasives.</li> </ul>	<b>1</b>
GH-2	<p><b>RECONQUETE EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration des milieux ouverts en voie de fermeture par broyage ou brûlage dirigé</li> </ul>	<b>1</b>
GH-3	<p><b>GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX OUVERTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion par pâturage,</li> <li>- Gestion par fauche.</li> </ul>	<b>1</b>
GH-4	<p><b>MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES VEGETATIONS AQUATIQUES LACUSTRES DES ETANGS DE CAZAUX-SANGUINET ET PARENTIS-BISCARROSSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en défens et fermeture des zones sensibles et information des usagers,</li> <li>- <u>Chantier d'entretien mécanique et de faucardage (pour les espèces concurrentes)</u></li> <li>- <u>Opérations innovantes au profit d'espèces,</u></li> <li>- <u>Limitation et surveillance des espèces invasives.</u></li> </ul>	<b>1</b>
GH-8	<p><b>MAINTIEN DES COMMUNAUTES PIONNIERES EN MILIEUX HUMIDES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décapage et étrépage des zones humides (sur de petites surfaces) pour retrouver les faciès pionniers.</li> </ul>	<b>1</b>

## • Gestion des habitats

<b>GH-5</b>	<b>ENTRETIEN ET MAINTIEN DES ETANGS ET PLANS D'EAU</b> - Entretien de canaux et fossés, - Entretien d'étangs avec luttés contre l'ensablement et l'envasement, - Limitation et surveillance des espèces invasives.	2
<b>GH-6</b>	<b>ENTRETIEN ET MAINTIEN DES PIECES D'EAU TEMPORAIRES</b> - Mise en défens et fermeture des zones sensibles et information des usagers, - Entretien des pièces d'eau afin qu'elles restent ouvertes.	2
<b>GH-7</b>	<b>ENTRETIEN DES PELOUSES MESOHYGROPHILE A ISOETE EPINEUX</b> - Gestion par fauche, - Information des usagers.	2
<b>GH-9</b>	<b>GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX TOURBEUX</b> - Gestion par pâturage, - Gestion par fauche.	2
<b>GH-10</b>	<b>PROTECTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES SENSIBLES</b> - Mise en défens et fermeture des zones sensibles et information des usagers, - Limitation et surveillance des espèces invasives.	2
<b>GH-11</b>	<b>MAINTIEN DES CLAIRIERES EN FORET</b>	2
<b>GH-13</b>	<b>CONFORTEMENT DES BERGES</b>	2

## • Gestion des habitats

GH-12	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIPISYLVES	3
GH-14	<p>GESTION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien de canaux et fossés,</li><li>- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille,</li><li>- Régénération dirigées,</li><li>- Information des usagers.</li></ul>	3

## • Gestion des habitats

GH-12	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIPISYLVES	3
GH-14	GESTION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS <ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien de canaux et fossés,</li><li>- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille,</li><li>- Régénération dirigées,</li><li>- Information des usagers.</li></ul>	3

## • Gestion des espèces

## • Gestion des habitats

GH-12	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIPISYLVES	3
GH-14	<p>GESTION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien de canaux et fossés,</li> <li>- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille,</li> <li>- Régénération dirigées,</li> <li>- Information des usagers.</li> </ul>	3

## • Gestion des espèces

GE-2	<p>FAVORISATION DU DEVELOPPEMENT DES EIC ET REDUCTION DE LEUR MORTALITE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements artificiels en faveur des espèces,</li> <li>- Limitation et surveillance des espèces invasives.</li> </ul>	1
GE-1	<p>AMELIORATION DU DEPLACEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES ESPECES AQUATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons,</li> <li>- Restauration des frayères,</li> <li>- Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau.</li> </ul>	3
GE-3	<p>AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU SITE POUR LES CHIROPTERES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements artificiels en faveur des espèces,</li> <li>- Disposition favorisant le développement de bois sénescents.</li> </ul>	3

## • Amélioration des connaissances et suivi

AC-1	CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS	①
AC-2	APPROFONDISSEMENT DES PROSPECTIONS, AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA FLORE PATRIMONIALE ET EXPERIMENTATION DE GESTION	①
AC-3	VERIFICATION DE L'ETAT DES POPULATIONS DES MAMMIFERES SEMI-AQUATIQUES	②
AC-4	LOCALISATION DES SITES D'ENSOLEILLEMENT ET DE PONTES DE LA CISTUDE...	②
AC-5	APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTERES DU SITE	②
AC-6	REALISATION D'UN INVENTAIRE SUR LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES	③
AC-7	EXPERIMENTATION POUR RESTAURER LES COMMUNAUTES A FLUTEAU NAGEANT	③

## • Information, sensibilisation et valorisation

IS-1	EDITION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET INFORMATIONS THEMATIQUES DE VULGARISATION ET DE SENSIBILISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement et travaux,</li> <li>- Information et sensibilisation aux richesses naturelles du site,</li> <li>- Mise en œuvre de projets de valorisation (plaquettes, visites,...).</li> </ul>	②
IS-2	ORGANISATION DE SESSIONS D'INFORMATIONS DU PUBLIC		①
IS-3	INFORMATION ET SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS DES LACS		①

## • Mise en œuvre et animation du DOCOB

MA-1	CREATION DE L'IDENTITE DU SITE	②
MA-2	MISE EN ŒUVRE, MISE A JOUR ET EVALUATION DU DOCOB, COORDINATION GENERALE ET GESTION ADMINISTRATIVE	①
MA-3	ANIMATION DE LA CONTRACTUALISATION ET DE L'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000	①
MA-4	ELABORATION ET ANIMATION D'UN PROJET AGROENVIRONNEMENTAL	②

- **Maquette financière**



- **Maquette financière**
  - Exercice difficile à mener :

- **Maquette financière**

- Exercice difficile à mener :

- *Les nouveaux dispositifs d'aide liés au financement européen FEADER ne sont pas encore arrêtés (montants, articulations, ...),*

## • **Maquette financière**

### ➤ Exercice difficile à mener :

- *Les nouveaux dispositifs d'aide liés au financement européen FEADER ne sont pas encore arrêtés (montants, articulations, ...),*
- *Certaines mesures demanderont des études préalables pour définir le contenu exact des travaux et coûts (travaux sur lacs, rivières,...),*

## • **Maquette financière**

### ➤ Exercice difficile à mener :

- *Les nouveaux dispositifs d'aide liés au financement européen FEADER ne sont pas encore arrêtés (montants, articulations, ...),*
- *Certaines mesures demanderont des études préalables pour définir le contenu exact des travaux et coûts (travaux sur lacs, rivières,...),*
- *Les montants sont dépendants des choix des futurs contractants.*

## • **Maquette financière**

- **Exercice difficile à mener :**
  - *Les nouveaux dispositifs d'aide liés au financement européen FEADER ne sont pas encore arrêtés (montants, articulations, ...),*
  - *Certaines mesures demanderont des études préalables pour définir le contenu exact des travaux et coûts (travaux sur lacs, rivières,...),*
  - *Les montants sont dépendants des choix des futurs contractants.*
  
- **Une 1<sup>ère</sup> estimation, basée sur les montants connus actuellement et une hypothèse de contractualisation de 10 % à 25% selon les milieux, a pu être établie :**

## • Maquette financière

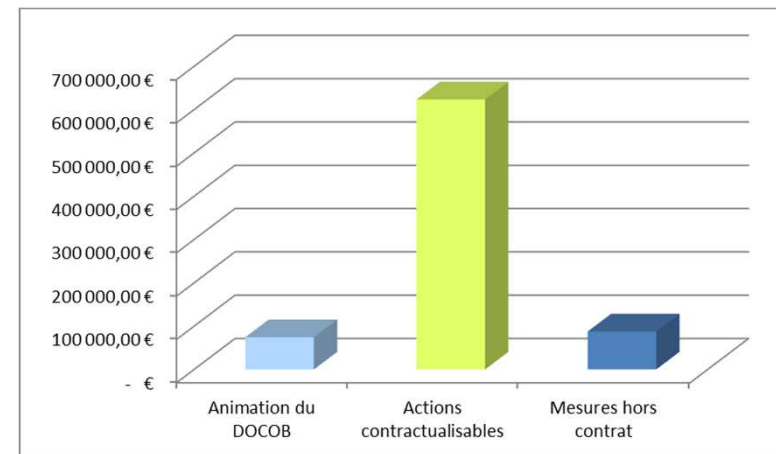
- Exercice difficile à mener :
  - *Les nouveaux dispositifs d'aide liés au financement européen FEADER ne sont pas encore arrêtés (montants, articulations, ...),*
  - *Certaines mesures demanderont des études préalables pour définir le contenu exact des travaux et coûts (travaux sur lacs, rivières,...),*
  - *Les montants sont dépendants des choix des futurs contractants.*
- Une 1<sup>ère</sup> estimation, basée sur les montants connus actuellement et une hypothèse de contractualisation de 10 % à 25% selon les milieux, a pu être établie :

TOTAL ACTIONS (sur 5 ans)	704 500,00 €
TOTAL ANIMATION (sur 3 ans)	81 412,80 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>785 912,80 €</b>

## • Maquette financière

- Exercice difficile à mener :
  - Les nouveaux dispositifs d'aide liés au financement européen FEADER ne sont pas encore arrêtés (montants, articulations, ...),
  - Certaines mesures demanderont des études préalables pour définir le contenu exact des travaux et coûts (travaux sur lacs, rivières,...),
  - Les montants sont dépendants des choix des futurs contractants.
- Une 1<sup>ère</sup> estimation, basée sur les montants connus actuellement et une hypothèse de contractualisation de 10 % à 25% selon les milieux, a pu être établie :

TOTAL ACTIONS (sur 5 ans)	704 500,00 €
TOTAL ANIMATION (sur 3 ans)	81 412,80 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>785 912,80 €</b>



- **La charte, un code de bonnes pratiques**



- **La charte, un code de bonnes pratiques**

➤ Engagement volontaire,

- **La charte, un code de bonnes pratiques**

- Engagement volontaire,
- Outils destiné à tous les ayants droits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site,

- **La charte, un code de bonnes pratiques**

- Engagement volontaire,
- Outils destiné à tous les ayants droits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site,
- Durée de l'adhésion : 5 ans renouvelables,

- **La charte, un code de bonnes pratiques**

- Engagement volontaire,
- Outils destiné à tous les ayants droits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site,
- Durée de l'adhésion : 5 ans renouvelables,
- Contient des engagements correspondants à des pratiques de gestion courante et durable,

- **La charte, un code de bonnes pratiques**

- Engagement volontaire,
- Outils destiné à tous les ayants droits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site,
- Durée de l'adhésion : 5 ans renouvelables,
- Contient des engagements correspondants à des pratiques de gestion courante et durable,
- Donne droit à certains avantages fiscaux,

- **La charte, un code de bonnes pratiques**

- Engagement volontaire,
- Outils destiné à tous les ayants droits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site,
- Durée de l'adhésion : 5 ans renouvelables,
- Contient des engagements correspondants à des pratiques de gestion courante et durable,
- Donne droit à certains avantages fiscaux,
- Elle peut être signée par les propriétaires ou les exploitants du site, et les infrastructures sportives ou de loisirs,

- **La charte, un code de bonnes pratiques**

- Engagement volontaire,
- Outils destiné à tous les ayants droits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site,
- Durée de l'adhésion : 5 ans renouvelables,
- Contient des engagements correspondants à des pratiques de gestion courante et durable,
- Donne droit à certains avantages fiscaux,
- Elle peut être signée par les propriétaires ou les exploitants du site, et les infrastructures sportives ou de loisirs,
- Elle peut servir de label.



- **Contenu de la charte**



- **Contenu de la charte**

- Engagements et recommandations de portée générale,

- **Contenu de la charte**

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :

- **Contenu de la charte**

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :
  - *Milieux aquatiques non marins,*



- **Contenu de la charte**

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :
  - *Milieux aquatiques non marins,*
  - *Milieux ouverts,*



3 juillet 2014



COPIE Natura 2000

- **Contenu de la charte**

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :
  - *Milieux aquatiques non marins,*
  - *Milieux ouverts,*
  - *Milieux dunaires et halophiles,*



3 juillet 2014



COPIE Natura 2000

## • Contenu de la charte

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :
  - *Milieux aquatiques non marins,*
  - *Milieux ouverts,*
  - *Milieux dunaires et halophiles,*
  - *Milieux tourbeux et marécageux,*



3 juillet 2014



COPIE Natura 2000

## • Contenu de la charte

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :
  - *Milieux aquatiques non marins,*
  - *Milieux ouverts,*
  - *Milieux dunaires et halophiles,*
  - *Milieux tourbeux et marécageux,*
  - *Milieux boisés,*



3 juillet 2014



COPIE Natura 2000

## • Contenu de la charte

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :
  - *Milieux aquatiques non marins,*
  - *Milieux ouverts,*
  - *Milieux dunaires et halophiles,*
  - *Milieux tourbeux et marécageux,*
  - *Milieux boisés,*
  - *Chasse et pêche,*



3 juillet 2014



COPIE Natura 2000



## • Contenu de la charte

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :
  - *Milieux aquatiques non marins,*
  - *Milieux ouverts,*
  - *Milieux dunaires et halophiles,*
  - *Milieux tourbeux et marécageux,*
  - *Milieux boisés,*
  - *Chasse et pêche,*
  - *Activités aquatiques et aéronautiques,*



3 juillet 2014



COPIE Natura 2000



## • Contenu de la charte

- Engagements et recommandations de portée générale,
- Engagements et recommandations par type de milieux et d'activités :
  - *Milieux aquatiques non marins,*
  - *Milieux ouverts,*
  - *Milieux dunaires et halophiles,*
  - *Milieux tourbeux et marécageux,*
  - *Milieux boisés,*
  - *Chasse et pêche,*
  - *Activités aquatiques et aéronautiques,*
  - *Activités de plein air.*



3 juillet 2014



COPIE Natura 2000



- **Engagements de portée générale**

- Le signataire s'engage à :

## • Engagements de portée générale

### ➤ Le signataire s'engage à :

A\_1 Informer les mandataires et les prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment et prennent la responsabilité de les respecter.

A\_2 Engager, en le spécifiant dans le contrat, l'entrepreneur, l'exploitant ou l'acheteur à prendre toutes les dispositions pour que ce dernier récupère les emballages vides (carburants, lubrifiants et autres produits d'entretien) et les déchets non organiques (batterie, flexible, pièce usagée, chaîne,...) afin de les évacuer en dehors du site en se soumettant aux dispositions applicables pour leur recyclage ou leur élimination.

A\_3 Exclure tout traitement phytosanitaire. L'usage de ces produits (insecticides, herbicides, fongicides) est réservé au traitement collectif consécutif à une infestation déclarée par les Autorités ou aux autorisations exceptionnelles.

A\_4 Réaliser ou faire réaliser les travaux, hors parcelles de production de résineux, aux périodes non-perturbantes pour la faune ou la flore. La période de travaux respecte les exigences écologiques identifiées.

Les interventions d'urgence au titre de la sécurité des biens et des personnes sur les cours d'eau et la forêt ne sont pas concernées.

A\_5 Exclure toute introduction volontaire d'espèces animales ou végétales non autochtones (voir liste en annexe 3).

## • Engagements de portée générale

### ➤ Le signataire s'engage à :

A\_1 Informer les mandataires et les prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment et prennent la responsabilité de les respecter.

A\_2 Engager, en le spécifiant dans le contrat, l'entrepreneur, l'exploitant ou l'acheteur à prendre toutes les dispositions pour que ce dernier récupère les emballages vides (carburants, lubrifiants et autres produits d'entretien) et les déchets non organiques (batterie, flexible, pièce usagée, chaîne,...) afin de les évacuer en dehors du site en se soumettant aux dispositions applicables pour leur recyclage ou leur élimination.

A\_3 Exclure tout traitement phytosanitaire. L'usage de ces produits (insecticides, herbicides, fongicides) est réservé au traitement collectif consécutif à une infestation déclarée par les Autorités ou aux autorisations exceptionnelles.

A\_4 Réaliser ou faire réaliser les travaux, hors parcelles de production de résineux, aux périodes non-perturbantes pour la faune ou la flore. La période de travaux respecte les exigences écologiques identifiées.

*« les interventions d'urgence au titre de la sécurité des biens et des personnes sur les cours d'eau et la forêt ainsi que les travaux liés à l'activité d'exploitation pétrolière ne sont pas concernées »*

A\_5 Exclure toute introduction volontaire d'espèces animales ou végétales non autochtones (voir liste en annexe 3).

## • Engagements de portée générale

### Recommandations

- Prévenir la structure animatrice en cas d'observation d'espèces invasives indésirables.
- Limiter au maximum le camping sauvage et le stationnement des campings cars sur, et à proximité, des habitats.

## • Engagements et recommandations par milieux

### ➤ Milieux aquatiques :

B_1	Informez la structure animatrice de tous travaux pouvant modifier le régime hydraulique des milieux aquatiques visés.
B_2	Conservez certains éléments du paysage : arbres morts sur pieds, troncs couchés, etc.... et les herbiers d'hélophytes (carex, joncs, roseaux) autour et au sein du plan d'eau. Réalisez un entretien doux de la végétation rivulaire en prenant en compte les exigences des espèces.
B_3	Maintenez des zones de quiétude pour le développement de la faune et la flore en évitant l'accès des véhicules motorisés.
B_4	Excluez tout lâcher, empoisonnement d'espèces non indigènes (black bass,...).
B_5	Préservez les cours d'eau et les bras morts en faisant passer des engins motorisés d'exploitation forestière, d'entretien ou de loisirs, à plus de 5 m des berges également. La traversée des cours d'eau sera limitée aux ouvrages fixes existants ou à des systèmes adaptés de franchissement temporaire.
B_6	Conservez, lorsqu'ils existent, les embâcles dans le lit du cours d'eau dès lors qu'ils ne présentent pas de danger pour les ouvrages d'art ou les zones habitées.
B_7	Ne pas installer d'aire de nourrissage du bétail à proximité immédiate des berges.

## • Engagements et recommandations par milieu

### ➤ Milieux aquatiques :

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les usagers des milieux lacustres aux gestes écologiques (utilisation des bornes de rejet eau noire et eau grise, tri des déchets, etc....).</li><li>• Préserver la dynamique naturelle du cours d'eau et de ses annexes fluviales (bras morts et marais).</li><li>• Ne pas drainer ni assécher, ni modifier artificiellement le régime hydraulique par recalibrage, comblement, déblaiement, terrassement ou décapage.</li><li>• Préférer les périodes de basses eaux pour enlever les embâcles ou chablis. En cas d'accès difficile, privilégier l'utilisation de méthodes alternatives.</li></ul>



## • Engagements et recommandations par milieu

### ➤ Milieux ouverts :

C_1	Ne pas assécher ou combler les milieux humides.
C_2	Conserver les caractéristiques des milieux ouverts en gardant la microtopographie du sol, et en entretenant la végétation spontanée. Ne pas détruire le couvert végétal en place (labour, retournement et désherbage chimique à exclure), ne pas faire de plantation ou mettre en culture.
C_3	Réaliser les travaux de restauration des milieux ouverts en dehors de la période de floraison des espèces végétales patrimoniales et de reproduction de la faune.
C_4	Pour les prairies pâturées, limiter l'affouragement à des emplacements spécifiques afin d'éviter l'enrichissement des sols en matière organiques. Et en cas de déparasitage des animaux dans une période de moins de trois mois avant la mise en pâture, utiliser des produits à faible rémanence dans le milieu naturel.

## • Engagements et recommandations par milieu

### ➤ Milieux ouverts :

C_1	Ne pas assécher ou combler les milieux humides.
C_2	Conserver les caractéristiques des milieux ouverts en gardant la microtopographie du sol, et en entretenant la végétation spontanée. <i>« Ne pas détruire le couvert végétal en place. Les travaux de remplacement de collectes enterrées dédiées à l'exploitation pétrolière ne sont pas concernés »</i>
C_3	Réaliser les travaux de restauration des milieux ouverts en dehors de la période de floraison des espèces végétales patrimoniales et de reproduction de la faune.
C_4	Pour les prairies pâturées, limiter l'affouragement à des emplacements spécifiques afin d'éviter l'enrichissement des sols en matière organiques. Et en cas de déparasitage des animaux dans une période de moins de trois mois avant la mise en pâture, utiliser des produits à faible rémanence dans le milieu naturel.

## • Engagements et recommandations par milieu

### ➤ Milieux ouverts :

C\_1 Ne pas assécher ou combler les milieux humides.

Conserver les caractéristiques des milieux ouverts en gardant la microtopographie du sol, et en entretenant la végétation spontanée.

C\_2

*« Ne pas détruire le couvert végétal en place. Les travaux de remplacement de collectes enterrées dédiées à l'exploitation pétrolière ne sont pas concernés »*

C\_3

Réaliser les travaux de restauration des milieux ouverts en dehors de la période de floraison des espèces végétales patrimoniales et de reproduction de la faune.

C\_4

Pour les prairies pâturées, limiter l'affouragement à des emplacements spécifiques afin d'éviter l'enrichissement des sols en matière organiques. Et en cas de déparasitage des animaux dans une période de moins de trois mois avant la mise en pâture, utiliser des produits à faible rémanence dans le milieu naturel.

### Recommandations

- Limiter au maximum la pénétration des engins sur les parcelles.
- En cas de fauche, intervenir pendant les périodes les moins perturbantes pour la faune et la flore, en privilégiant la fauche centrifuge.
- En cas de pâture, apporter si possible, les soins vétérinaires hors champ ; éviter de faire pâturer sur sol peu portant.
- Pratiquer une gestion douce des fossés en évitant tout recalibrage, enrochement et comblement, et en préservant une végétation naturelle sur les berges.

## • Engagements et recommandations par milieux

### ➤ Milieux dunaires et halophiles :

D_1	Proscrire tous travaux entraînant une artificialisation des sols ou favorisant l'érosion.
D_2	Proscrire tous travaux de reboisement de la dune grise.
D_3	Favoriser, pour les boisements dunaires, la mixité du couvert. Préserver le plus possible les semenciers des essences minoritaires, comme le chêne vert ou le chêne tauzin, et les arbustes de sous-bois. Privilégier, pour ce faire, leur régénération naturelle. En cas d'échec, une plantation d'espèces indigènes peut être réalisée avec un minimum de travail du sol à l'endroit de la plantation. <i>(La mesure GH-14 « Gestion des boisements alluviaux et sensibilisation auprès des usagers », inscrite au DOCOB, peut être souscrite).</i>
D_4	Ne réaliser aucun nettoyage mécanique des laisses de mer. Le ramassage des macro-déchets est autorisé à condition qu'il soit sélectif et, manuel et qu'il permette le maintien des dépôts naturels de haut de plage. Les opérations de nettoyage liées à la sécurité (entretien des cales et ponts) et liées à la salubrité sont autorisées.
D_5	Ne pas détruire les prés salés et ne pas déposer d'embarcations dans les zones colonisées par la végétation.

- **Engagements et recommandations par milieu**
  - **Milieux dunaires et halophiles :**

#### Recommandations

- Favoriser le maintien de la dynamique dunaire en proscrivant tout prélèvement de sable ou toute autre modification du profil dunaire (à l'exception de travaux autorisés dans le but de défense contre l'océan, ou pour des raisons de sécurité).
- Préserver les milieux sensibles au piétinement.

## • Engagements et recommandations par milieu

### ➤ Milieux tourbeux et marécageux :

E_1	Ne pas drainer et ne pas extraire de tourbe. Conserver le milieu en l'état avec sa microtopographie, sans boiser, ni retourner. Toutes les interventions doivent être précédées d'un diagnostic initial élaboré conjointement avec l'animateur du site.
E_2	Limiter la pénétration des engins motorisés sur les milieux tourbeux aux usagers et gestionnaires (chasseurs à la tonne,...).
E_3	Ne pas détruire les transitions marécageuses en bordure d'étangs.
E_4	Ne pas abandonner de déchets végétaux ou produits pouvant nuire à la qualité de l'eau et des milieux.
E_5	Ne pas implanter, en cas de pâture, des points d'affouragement permanents pour le bétail.

## • Engagements et recommandations par milieu

### ➤ Milieux tourbeux et marécageux :

E_1	Ne pas drainer et ne pas extraire de tourbe. Conserver le milieu en l'état avec sa microtopographie, sans boiser, ni retourner. Toutes les interventions doivent être précédées d'un diagnostic initial élaboré conjointement avec l'animateur du site.
E_2	Limiter la pénétration des engins motorisés sur les milieux tourbeux aux usagers et gestionnaires (chasseurs à la tonne,...).
E_3	Ne pas détruire les transitions marécageuses en bordure d'étangs.
E_4	Ne pas abandonner de déchets végétaux ou produits pouvant nuire à la qualité de l'eau et des milieux.
E_5	Ne pas implanter, en cas de pâture, des points d'affouragement permanents pour le bétail.

#### Recommandations

- Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux.
- Contrôler l'embroussaillage et la colonisation par les résineux, en maintenant l'engorgement permanent et, si besoin, pratiquer un léger bûcheronnage.

*(Les mesures GH-8 « Maintien des communautés pionnières en milieux humides », et GH-9 « Gestion extensive des milieux humides » inscrites au DOCOB, peuvent être souscrites).*

## • Engagements et recommandations par milieux

### ➤ Milieux forestiers :

F_1	Conserver les mélanges d'essences existants en préservant le plus possible les semenciers des essences minoritaires, comme les chênes, et les arbustes du sous-bois. Ne pas modifier la nature des boisements feuillus par la plantation de monoculture de pin maritime ou d'essences indésirables. Pour les boisements mixtes, favoriser une pinède mélangée pin maritime / feuillus en maintenant le plus possible un sous-étage feuillu et l'ensouchement en cas d'abattage.
F_2	Privilégier l'exploitation par éclaircie. En cas de coupe rase, limiter la coupe à 1 ha ou 150 mètres linéaires d'un seul tenant (engagement le plus restrictif à retenir) et en ripisylve, n'exploiter qu'un tiers du couvert d'un seul tenant en préservant la strate herbacée (osmonde, carex...).
F_3	Préserver les berges en organisant la circulation des engins à plus de 5 m de la berge sauf dans le cas de travaux d'entretien des cours d'eau et plans d'eau réalisés par les collectivités, et si le cours d'eau est bordé par une piste forestière. Conserver l'ensouchement en place lors de l'exploitation. Traverser uniquement les cours d'eau aux endroits aménagés pour les passages d'engins.



## • Engagements et recommandations par milieu

### ➤ Milieux forestiers :

#### Recommandations

- Conserver, dans la mesure du possible, les jeunes feuillus lors des exploitations sylvicoles, et favoriser la régénération naturelle.
- Veiller à la bonne régénération de l'espèce Chêne (pédonculé, tauzin,...) et des autres essences indigènes, et surveiller la colonisation d'espèces indésirables (informer l'animateur si présence de ces espèces).
- Préserver des arbres morts (sur pied ou à terre) et / ou à cavités, ainsi que des arbres sénescents voire dépérissant dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problème de sécurité pour le public et ne représentent pas de danger.

*(La mesure GH-14 « Gestion des boisements alluviaux et sensibilisation auprès des usagers », inscrite au DOCOB, peut être souscrite).*

- Poursuivre la non intervention dans les peuplements non exploitables par absence d'accès, du fait d'un relief inadapté ou de sols engorgés.
- Favoriser la conservation des arbres creux et à cavités.

*(La mesure GE-3 « Augmentation de la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris », inscrite au DOCOB, peut être souscrite).*

## • Engagements et recommandations par activités

### ➤ Chasse et pêche :

**G\_1** Utiliser des espèces locales pour l'aménagement et le camouflage des tonnes de chasse à installer, ou à rénover. Respecter les dimensions initiales ( $\leq 20 \text{ m}^2$ ) de l'installation de chasse si une rénovation est nécessaire, privilégier les techniques du génie végétal (fascinage,...) pour lutter contre l'érosion des berges, et maintenir son installation en minimisant l'utilisation de matériaux inertes.

**G\_2** En cas de pratique d'alevinage (en milieu associatif), se mettre en cohérence avec les Plans Départementaux de Gestion Piscicole (P.D.P.G.) élaborés par les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (F.D.P.P.M.A.).

**G\_3** Participer au rôle de sentinelle, au travers des élevages piscicoles et des suivis sanitaires réguliers des poissons d'élevage, pour veiller au maintien du bon état de conservation du milieu aquatique et des espèces sauvages.

**G\_4** Proscrire et stopper l'utilisation des pneus pour divers usages (protection des pontons,...)

## • Engagements et recommandations par activités

### ➤ Chasse et pêche:

#### Recommandations

- Participer à la veille écologique, à l'occasion des pratiques d'activités de loisirs et de pleine nature, en signalant à la structure animatrice toute anomalie pouvant porter préjudice à l'intégrité du site (dépôts d'ordures sauvages par exemple).
- Informer les adhérents des associations et des structures sur la sensibilité du milieu et les comportements à adopter.

## • Engagements et recommandations par activités

### ➤ Activités nautiques et aéronautiques :

H\_1 Sensibiliser les pratiquants au patrimoine local. Les informer de la fragilité des sites sensibles : respect des berges, récupération des déchets, limitation du piétinement des plages sauvages et de l'arrachage des herbiers et de la flore, etc...

H\_2 Avertir et solliciter la structure animatrice des éventuels aménagements et projets de manifestations sportives, ou de loisirs aquatiques.

H\_3 Respecter les limitations de vitesse, afin de limiter au maximum l'impact du batillage sur les berges provoqué par le déplacement du bateau, et de diminuer les risques pour les autres usagers. Ne pas s'ancrer dans et à proximité des herbiers visibles (roselières, herbiers à Lobélie,...)

H\_4 Ne pas piétiner ou arracher la flore aquatique et rivulaire au niveau des zones d'embarquement et de débarquement. Eviter de circuler dans les zones envahies par des espèces exotiques envahissantes. Ne jamais tenter de les arracher (cf. liste en annexe 3), et vérifier la coque des embarcations.

- **Engagements et recommandations par activités**
  - **Activités nautiques et aéronautiques :**

Ne pas procéder à l'enlèvement des embâcles, sauf dans un cadre technique fourni par la structure animatrice ou le syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born, et en concertation avec les autres acteurs de l'eau (Fédération Départementales de Pêche et H\_5 Protection des Milieux Aquatiques F.D.P.P.M.A., piscicultures, syndicat mixte Géolandes,...). S'il a lieu, il doit permettre et sécuriser le passage des canoës. L'aménagement des zones d'embarquement ou de débarquement doit se faire avec l'accord du propriétaire riverain, et respecter les objectifs du DOCOB.

- **Engagements et recommandations par activités**
  - **Activités nautiques et aéronautiques :**

Ne pas procéder à l'enlèvement des embâcles, sauf dans un cadre technique fourni par la structure animatrice ou le syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born, et en concertation avec les autres acteurs de l'eau (Fédération Départementales de Pêche et H\_5 Protection des Milieux Aquatiques F.D.P.P.M.A., piscicultures, syndicat mixte Géolandes,...). S'il a lieu, il doit permettre et sécuriser le passage des canoës. L'aménagement des zones d'embarquement ou de débarquement doit se faire avec l'accord du propriétaire riverain, et respecter les objectifs du DOCOB.

#### Recommandations

- Respecter la propreté et la tranquillité et du site : ne pas crier à proximité des berges.
- Accoster et s'amarrer exclusivement aux endroits aménagés à cet effet (mises à l'eau et pontons aménagés) et respecter les distances réglementaires et de sécurité.
- Procéder à l'entretien du bateau ou de l'hydravion (moteur) dans les zones prévues à cet effet.

## • Engagements et recommandations par activités

### ➤ Activités de plein air :

L\_1 Sensibiliser les encadrants et les pratiquants d'activités de nature au patrimoine local. Informer les pratiquants réguliers ou occasionnels de la fragilité des sites sensibles, en forêt comme en milieu aquatique : respect des sentiers existants et des berges, récupération des déchets, limitation du piétinement des plages sauvages et de l'arrachage des herbiers et de la flore, etc...

L\_2 Avertir et solliciter la structure animatrice des éventuels aménagements et projets de manifestations sportives ou de loisirs, ou liées à l'observation de la nature.

L\_3 S'assurer de la compatibilité des parcours avec les enjeux de conservation du site notamment pour des sorties de groupes.

## • Engagements et recommandations par activités

### ➤ Activités de plein air :

**L\_1** Sensibiliser les encadrants et les pratiquants d'activités de nature au patrimoine local. Informer les pratiquants réguliers ou occasionnels de la fragilité des sites sensibles, en forêt comme en milieu aquatique : respect des sentiers existants et des berges, récupération des déchets, limitation du piétinement des plages sauvages et de l'arrachage des herbiers et de la flore, etc...

**L\_2** Avertir et solliciter la structure animatrice des éventuels aménagements et projets de manifestations sportives ou de loisirs, ou liées à l'observation de la nature.

**L\_3** S'assurer de la compatibilité des parcours avec les enjeux de conservation du site notamment pour des sorties de groupes.

### Recommandations

- Limiter, dans le site Natura 2000, le réseau de chemins et de sentiers ouverts au public aux itinéraires existants.
- Participer à la veille écologique, à l'occasion des pratiques d'activités de loisirs et de pleine nature, en signalant à la structure animatrice toute anomalie pouvant porter préjudice à l'intégrité du site (dépôts d'ordures sauvages par exemple).
- Garder les chiens à proximité, et les empêcher de perturber la faune sauvage.




- **Périmètre**



- **Périmètre**

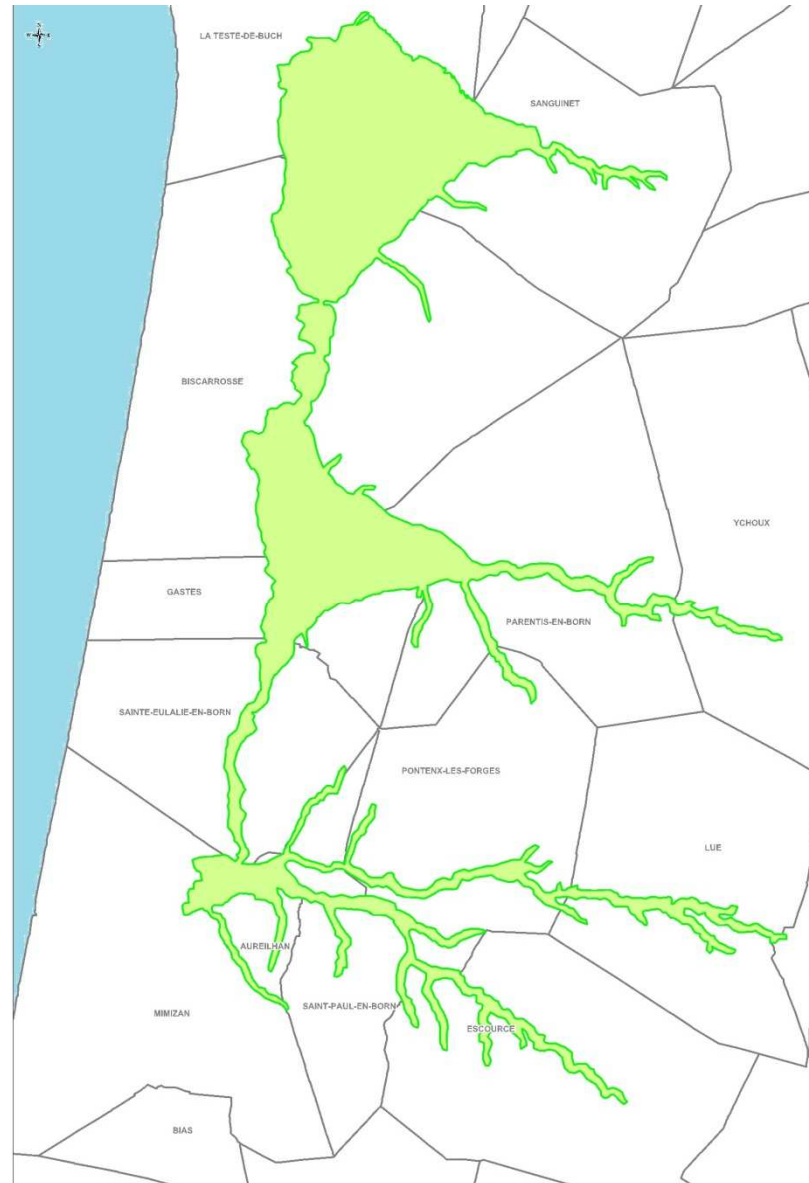
- Enveloppe initiale



2010 - 2012

## • Périimètre


- Enveloppe initiale



2010 - 2012

- **Périmètre**

- Enveloppe initiale

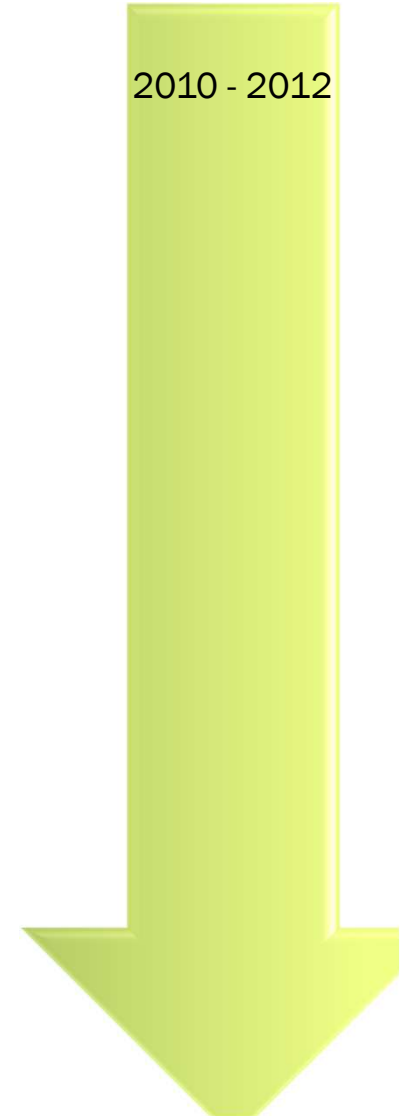


2010 - 2012

## • **Périmètre**

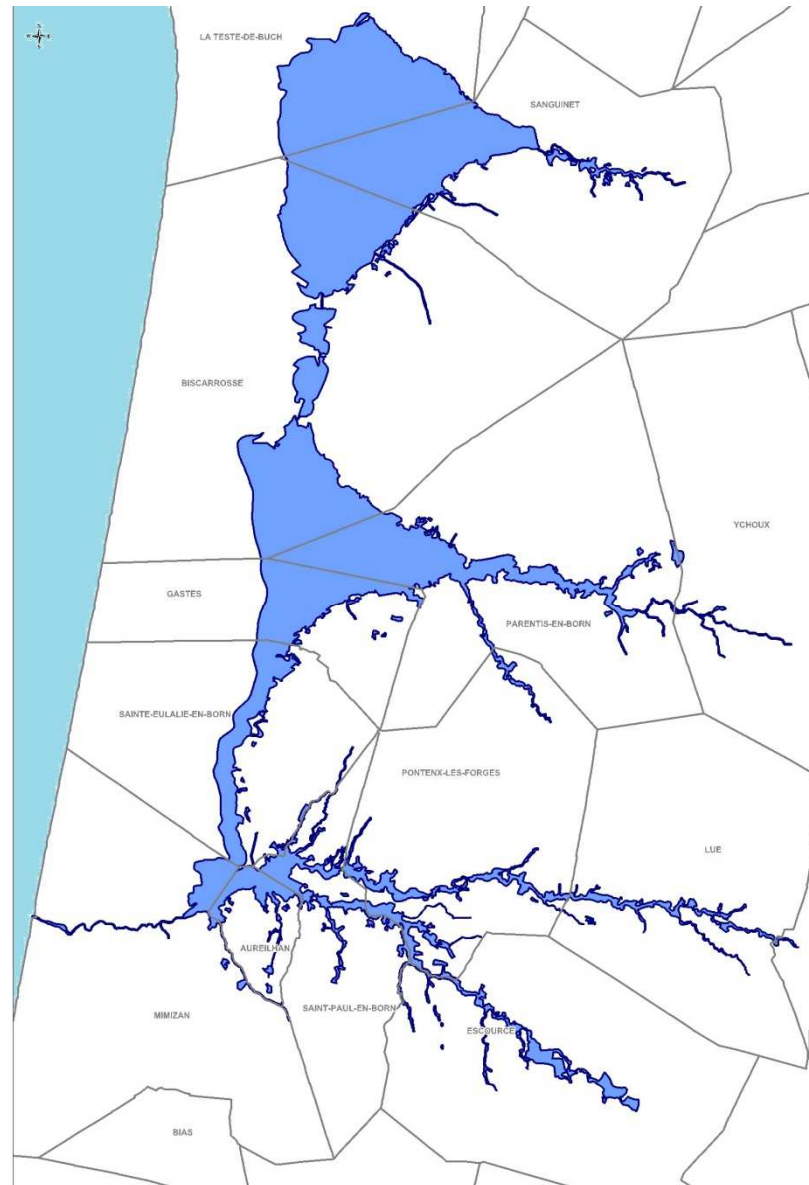
- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine

2010 - 2012



## • Périimètre

- Enveloppe initiale
- Périimètre d'études de l.



2010 - 2012

## • **Périmètre**

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine

2010 - 2012



## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine
- Périmètre d'études établi par le bureau d'études SIMETHIS : plus grand et plus large pour prendre en compte un maximum de données écologiques

2010 - 2012

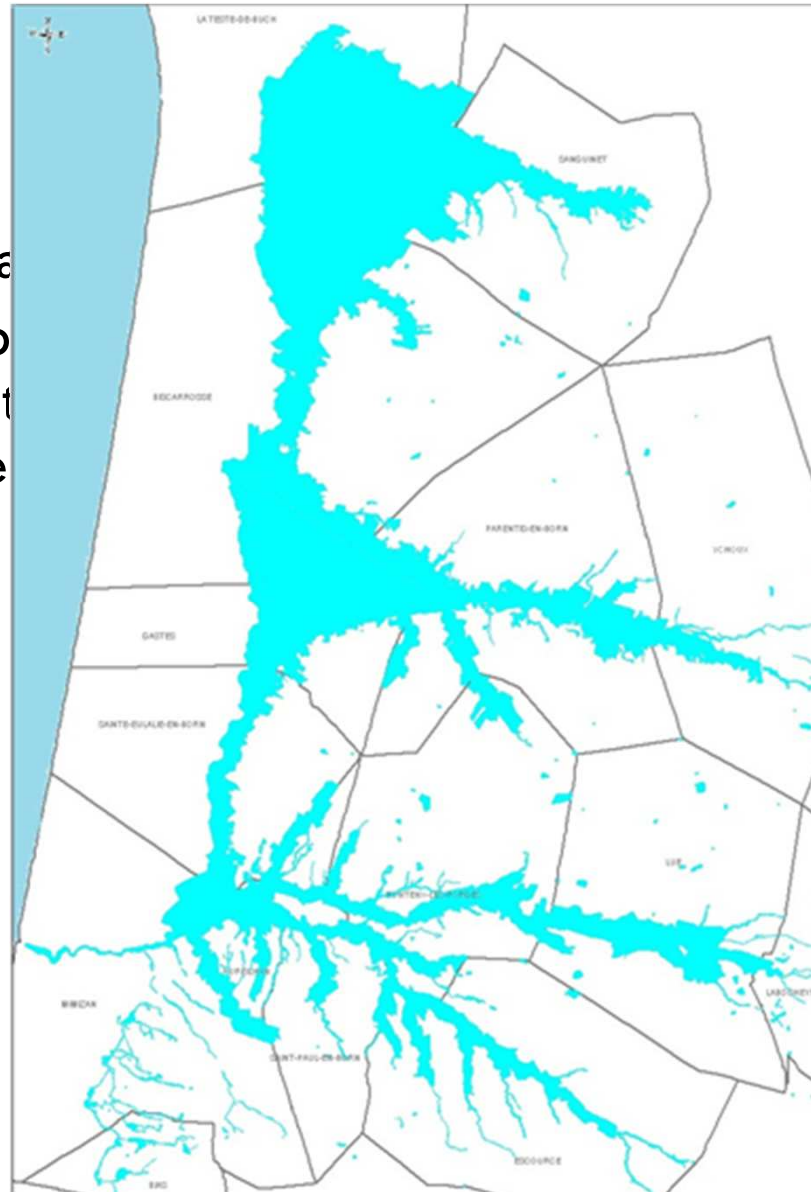
1<sup>er</sup> semestre  
2012





## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la
- Périmètre d'études étab  
SIMETHIS : plus grand et  
compte un maximum de



2010 - 2012

1<sup>er</sup> semestre  
2012

## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine
- Périmètre d'études établi par le bureau d'études SIMETHIS : plus grand et plus large pour prendre en compte un maximum de données écologiques

2010 - 2012

1<sup>er</sup> semestre  
2012



## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine
- Périmètre d'études établi par le bureau d'études SIMETHIS : plus grand et plus large pour prendre en compte un maximum de données écologiques
- Propositions de réajustement de périmètre : 2 versions intégrant les données écologiques et ajustées aux remarques des acteurs (rencontrés en groupes...)

2010 - 2012

1<sup>er</sup> semestre  
2012

2<sup>nd</sup>  
semestre  
2012 à juin  
2013

## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine
- Périmètre d'études établi par le bureau d'études SIMETHIS : plus grand et plus large pour prendre en compte un maximum de données écologiques
- Propositions de réajustement de périmètre : 2 versions intégrant les données écologiques et ajustées aux remarques des acteurs (rencontrés en groupes...)
- Contestation de la profession forestière sur la cartographie des habitats et la proposition de périmètre

2010 - 2012

1<sup>er</sup> semestre  
2012

2<sup>nd</sup>  
semestre  
2012 à juin  
2013

Juin 2013

## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine
- Périmètre d'études établi par le bureau d'études SIMETHIS : plus grand et plus large pour prendre en compte un maximum de données écologiques
- Propositions de réajustement de périmètre : 2 versions intégrant les données écologiques et ajustées aux remarques des acteurs (rencontrés en groupes...)
- Contestation de la profession forestière sur la cartographie des habitats et la proposition de périmètre

2010 - 2012

1<sup>er</sup> semestre  
2012

2<sup>nd</sup>  
semestre  
2012 à juin  
2013

Juin 2013

**COPIL 3**

## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine
- Périmètre d'études établi par le bureau d'études SIMETHIS : plus grand et plus large pour prendre en compte un maximum de données écologiques
- Propositions de réajustement de périmètre : 2 versions intégrant les données écologiques et ajustées aux remarques des acteurs (rencontrés en groupes...)
- Contestation de la profession forestière sur la **COFIL 3** cartographie des habitats et la proposition de périmètre
- Réunion services de l'Etat et groupe thématique forêt

2010 - 2012

1<sup>er</sup> semestre  
2012

2<sup>nd</sup>  
semestre  
2012 à juin  
2013

Juin 2013

Août 2013

## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine
- Périmètre d'études établi par le bureau d'études SIMETHIS : plus grand et plus large pour prendre en compte un maximum de données écologiques
- Propositions de réajustement de périmètre : 2 versions intégrant les données écologiques et ajustées aux remarques des acteurs (rencontrés en groupes...)
- Contestation de la profession forestière sur la **COPIL 3** cartographie des habitats et la proposition de périmètre
- Réunion services de l'Etat et groupe thématique forêt
- Lancement d'une étude de mise à jour de la cartographie avec le bureau d'études BIOTOPE.

2010 - 2012

1<sup>er</sup> semestre  
2012

2<sup>nd</sup>  
semestre  
2012 à juin  
2013

Juin 2013

Août 2013

2<sup>nd</sup> semestre  
2013 à juin  
2014

## • Périmètre

- Enveloppe initiale
- Périmètre d'études de la DREAL Aquitaine
- Périmètre d'études établi par le bureau d'études SIMETHIS : plus grand et plus large pour prendre en compte un maximum de données écologiques
- Propositions de réajustement de périmètre : 2 versions intégrant les données écologiques et ajustées aux remarques des acteurs (rencontrés en groupes...)
- Contestation de la profession forestière sur la **COPIL 3** cartographie des habitats et la proposition de périmètre
- Réunion services de l'Etat et groupe thématique forêt
- Lancement d'une étude de mise à jour de la cartographie avec le bureau d'études BIOTOPE.
- **Proposition finale de réajustement du périmètre**

2010 - 2012

1<sup>er</sup> semestre  
2012

2<sup>nd</sup>  
semestre  
2012 à juin  
2013

Juin 2013

Août 2013

2<sup>nd</sup> semestre  
2013 à juin  
2014

Juillet 2014



- **Evolutions du périmètre**

- **Evolutions du périmètre**

- **Eléments validés en COPIIL :**

- **Evolutions du périmètre**

- **Eléments validés en COPIL :**

- *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*

## • **Evolutions du périmètre**

- **Eléments validés en COPIL :**
  - *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
  - *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*

## • Evolutions du périmètre

### ➤ Eléments validés en COPIL :

- *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
- *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
- *Exclusion des ports,*

## • Evolutions du périmètre

### ➤ Eléments validés en COPIL :

- *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
- *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
- *Exclusion des ports,*
- *Intégration d'une partie du camping d'Aureilhan pour son intérêt écologique.*

## • Evolutions du périmètre

- **Eléments validés en COPIL :**
  - *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
  - *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
  - *Exclusion des ports,*
  - *Intégration d'une partie du camping d'Aureilhan pour son intérêt écologique.*
- **Eléments soulevés suite aux remontées des acteurs et études :**

## • **Evolutions du périmètre**

- **Eléments validés en COPIL :**
  - *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
  - *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
  - *Exclusion des ports,*
  - *Intégration d'une partie du camping d'Aureilhan pour son intérêt écologique.*
- **Eléments soulevés suite aux remontées des acteurs et études :**
  - *Exclusion du polygone d'essais de Calamar,*



## • **Evolutions du périmètre**

- **Eléments validés en COPIL :**
  - *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
  - *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
  - *Exclusion des ports,*
  - *Intégration d'une partie du camping d'Aureilhan pour son intérêt écologique.*
- **Eléments soulevés suite aux remontées des acteurs et études :**
  - *Exclusion du polygone d'essais de Calamar,*
  - *Exclusions des chevelus de tête de bassin.*

## • **Evolutions du périmètre**

- **Eléments validés en COPIL :**
  - *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
  - *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
  - *Exclusion des ports,*
  - *Intégration d'une partie du camping d'Aureilhan pour son intérêt écologique.*
- **Eléments soulevés suite aux remontées des acteurs et études :**
  - *Exclusion du polygone d'essais de Calamar,*
  - *Exclusions des chevelus de tête de bassin.*
- **Eléments restant à étudier :**

## • **Evolutions du périmètre**

- **Eléments validés en COPIL :**
  - *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
  - *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
  - *Exclusion des ports,*
  - *Intégration d'une partie du camping d'Aureilhan pour son intérêt écologique.*
- **Eléments soulevés suite aux remontées des acteurs et études :**
  - *Exclusion du polygone d'essais de Calamar,*
  - *Exclusions des chevelus de tête de bassin.*
- **Eléments restant à étudier :**
  - *Intégration du courant de Mimizan,*

## • **Evolutions du périmètre**

- **Eléments validés en COPIL :**
  - *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
  - *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
  - *Exclusion des ports,*
  - *Intégration d'une partie du camping d'Aureilhan pour son intérêt écologique.*
- **Eléments soulevés suite aux remontées des acteurs et études :**
  - *Exclusion du polygone d'essais de Calamar,*
  - *Exclusions des chevelus de tête de bassin.*
- **Eléments restant à étudier :**
  - *Intégration du courant de Mimizan,*
  - *Intégration du canal des Landes,*

## • **Evolutions du périmètre**

### ➤ **Eléments validés en COPIL :**

- *Exclusions des lagunes non connectées au réseau hydrographique,*
- *Exclusion des parcelles de production forestière (sauf lorsqu'elles intégrées à la « forêt galerie ») : on ne pratique pas de « pastillage » ,*
- *Exclusion des ports,*
- *Intégration d'une partie du camping d'Aureilhan pour son intérêt écologique.*

### ➤ **Eléments soulevés suite aux remontées des acteurs et études :**

- *Exclusion du polygone d'essais de Calamar,*
- *Exclusions des chevelus de tête de bassin.*

### ➤ **Eléments restant à étudier :**

- *Intégration du courant de Mimizan,*
- *Intégration du canal des Landes,*
- *Intégration du canal de Cevrolles, des lagunes de Tirelague, Sintias, des lettes et de l'étang arrière dunaire de Bias.*

- **Evolutions du périmètre**

- **Evolutions du périmètre**



## • Evolutions du périmètre

2012 (et avant)

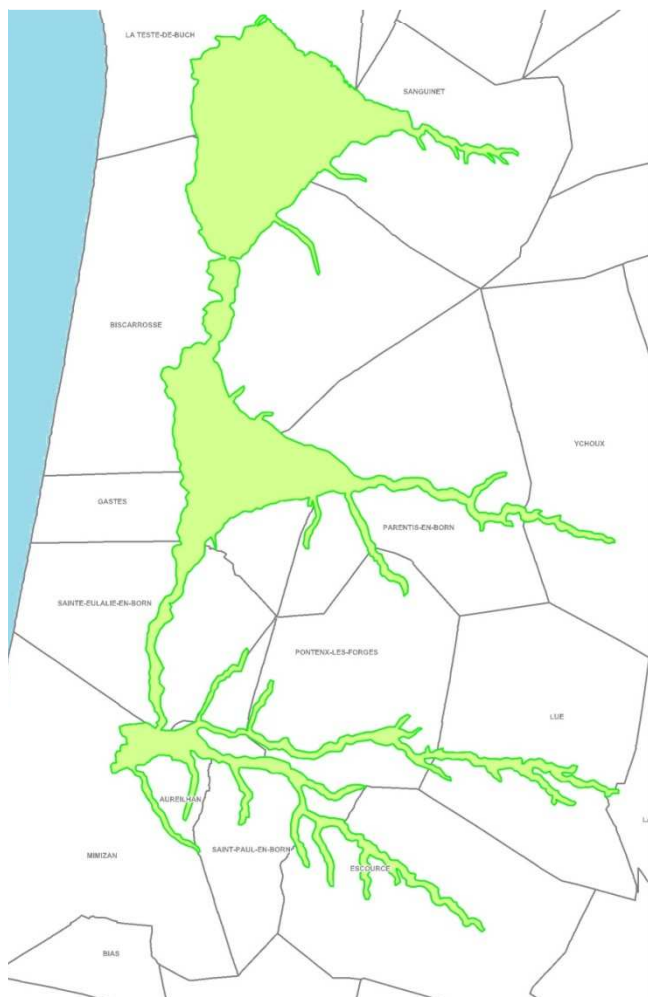
14 950 ha / 14 communes



## • Evolutions du périmètre

2012 (et avant)

14 950 ha / 14 communes



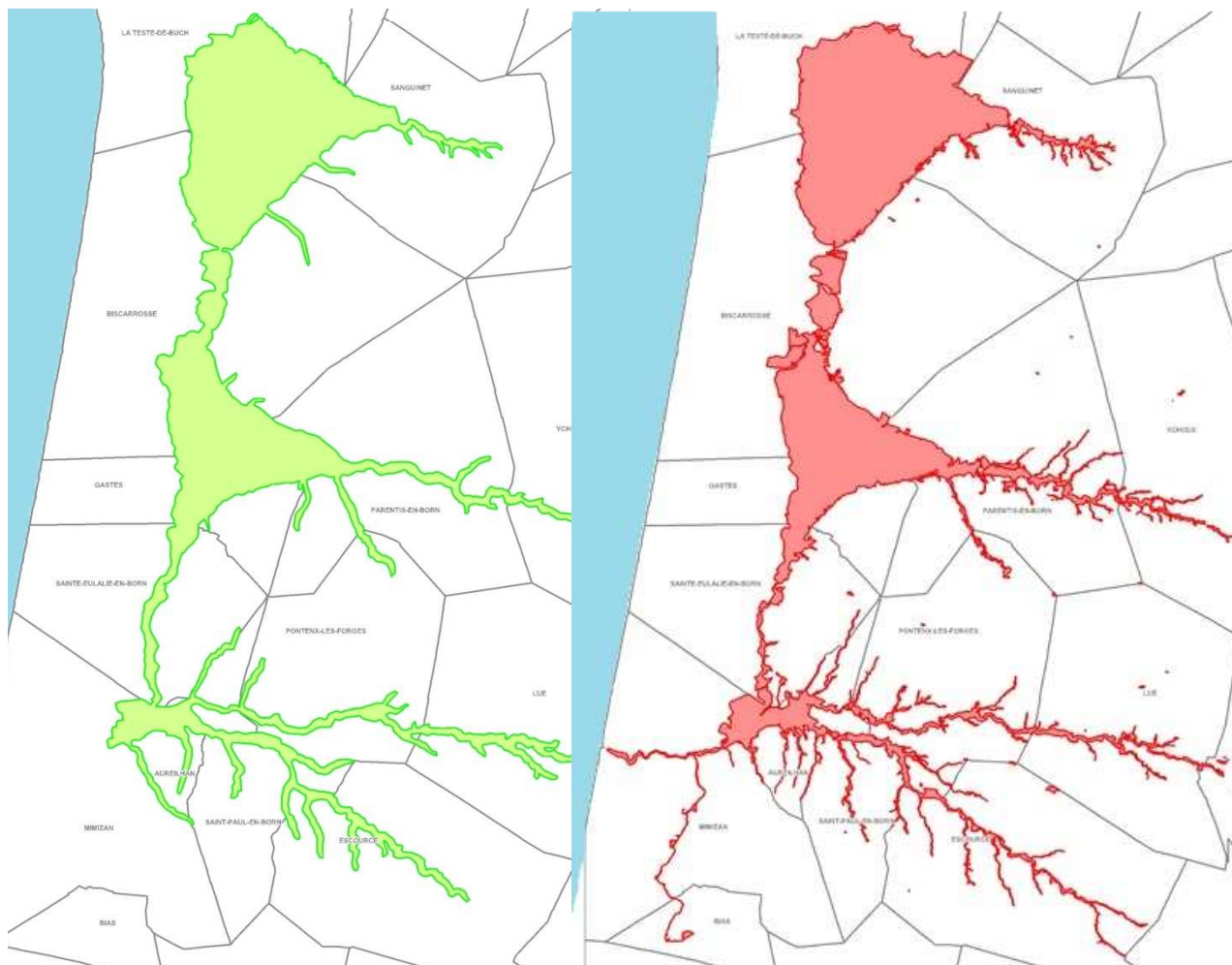
## • Evolutions du périmètre

2012 (et avant)

14 950 ha / 14 communes

Fin 2013

13 500 ha / 17 communes





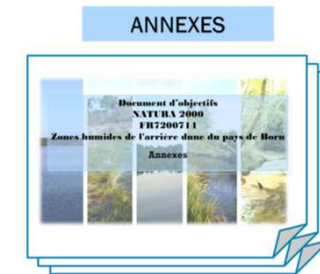
## • Evolutions du périmètre

Commune	Enveloppe officielle (en ha)	Proposition de périmètre (en ha)	Surface communale (donnée INSEE, en ha)	Part de la surface communale classée en Natura 2000
Aureilhan	429,70	268,80	1 150	23%
Bias		20,86	2 100	1%
Biscarrosse	3 875,00	3 728,00	16 050	23%
Escource	576,70	241,90	10 270	2%
Gastes	898,60	840,50	3 520	24%
La Teste de Buch	2 265,00	2 437,00	18 200	14%
Labouheyre	10,20	17,00	3 610	0%
Lue	482,40	218,50	9 670	2%
Mimizan	293,60	365,10	11 480	3%
Parentis-en-Born	1 878,00	1 665,00	11 160	15%
Pontenx-les-Forges	855,60	438,00	8 060	5%
Sainte-Eulalie-en-Born	540,60	269,60	7 080	4%
Sanguinet	2 225,00	2 122,00	8 143	26%
Saint-Paul-en-Born	472,20	345,60	4 350	8%
Ychoux	141,20	111,40	11 130	1%

- **Eléments validés en cours d'élaboration**

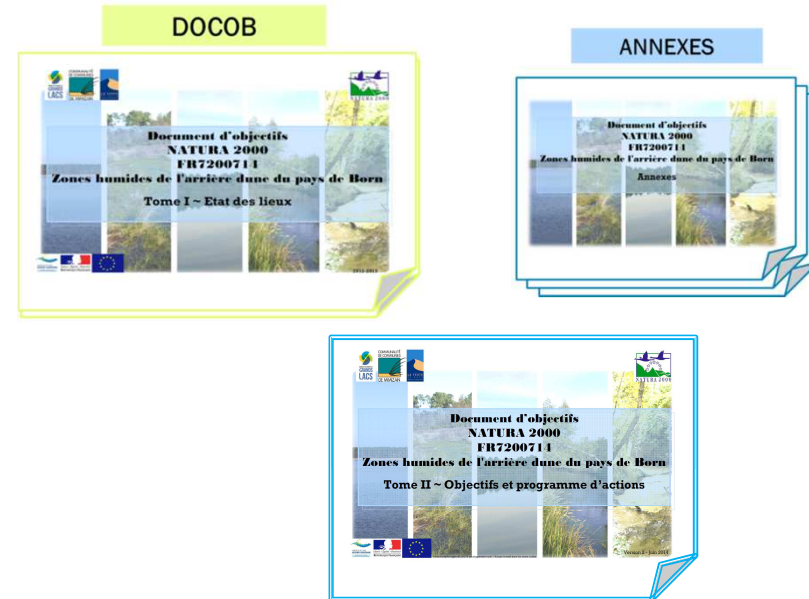
## • **Éléments validés en cours d'élaboration**

- Diagnostics écologique et socio-économique  
**Validés en COFIL** n° 3 du 28/06/2013  
*Sous réserve de la prise en compte des remarques*



## • **Éléments validés en cours d'élaboration**

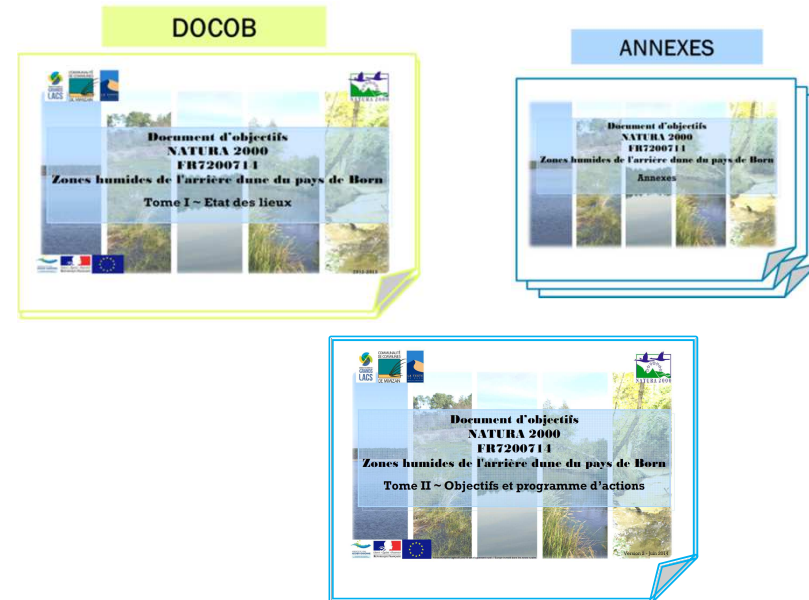
- **Diagnostique écologique et socio-économique**  
**Validés en COPIL n° 3** du 28/06/2013  
*Sous réserve de la prise en compte des remarques*
- **Enjeux et objectifs**  
**Validés en COPIL n°4** du 30/01/2014





## • **Éléments validés en cours d'élaboration**

- Diagnostics écologique et socio-économique  
**Validés en COPIL** n° 3 du 28/06/2013  
*Sous réserve de la prise en compte des remarques*
- Enjeux et objectifs  
**Validés en COPIL** n°4 du 30/01/2014

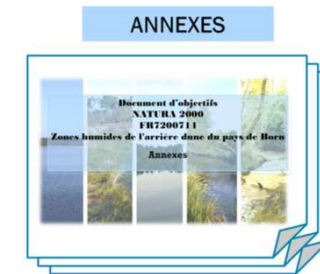


## • **Éléments restant à valider**



## • **Eléments validés en cours d'élaboration**

- Diagnostics écologique et socio-économique  
**Validés en COPIL** n° 3 du 28/06/2013  
*Sous réserve de la prise en compte des remarques*
- Enjeux et objectifs  
**Validés en COPIL** n°4 du 30/01/2014



## • **Eléments restant à valider**

- Catalogue d'actions
- Charte Natura 2000
- Périmètre du site



- **Validation du DOCOB**

- Validation finale par le Comité de pilotage
- Approbation par l'autorité administrative

- **Validation du DOCOB**

- Validation finale par le Comité de pilotage
- Approbation par l'autorité administrative



**VALIDE**

- **Validation du DOCOB**

- Validation finale par le Comité de pilotage
- Approbation par l'autorité administrative



**VALIDE**

- **Suite à la validation en COPIL**

- **Validation du DOCOB**

- Validation finale par le Comité de pilotage
- Approbation par l'autorité administrative



**VALIDE**

- **Suite à la validation en COPIL**

1. Le Préfet coordonnateur consulte les communes concernées avec le projet de périmètre.

## • Validation du DOCOB

- Validation finale par le Comité de pilotage
- Approbation par l'autorité administrative



**VALIDE**

## • Suite à la validation en COPIL

1. Le Préfet coordonnateur consulte les communes concernées avec le projet de périmètre.
2. Un arrêté portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 est publié au recueil des actes administratifs de la ou des préfectures intéressées et transmis aux maires des communes membres du comité de pilotage Natura 2000.

## • Validation du DOCOB

- Validation finale par le Comité de pilotage
- Approbation par l'autorité administrative



**VALIDE**

## • Suite à la validation en COPIL

1. Le Préfet coordonnateur consulte les communes concernées avec le projet de périmètre.
2. Un arrêté portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 est publié au recueil des actes administratifs de la ou des préfectures intéressées et transmis aux maires des communes membres du comité de pilotage Natura 2000.
3. Le DOCOB d'un site Natura 2000 est tenu à la disposition du public dans les services de l'Etat indiqués dans l'arrêté d'approbation ainsi que dans les mairies des communes concernées.





- **Perspectives d'animation, cas généraux :**

- **Perspectives d'animation, cas généraux :**
  - Consultation des collectivités territoriales vis-à-vis du portage de l'animation par la préfecture, deux solutions :

- **Perspectives d'animation, cas généraux :**
  - **Consultation des collectivités territoriales vis-à-vis du portage de l'animation par la préfecture, deux solutions :**
    - *Une collectivité souhaite porter l'animation, elle devient structure animatrice et assure la mise en œuvre du DOCOB*

- **Perspectives d'animation, cas généraux :**

- **Consultation des collectivités territoriales vis-à-vis du portage de l'animation par la préfecture, deux solutions :**
  - *Une collectivité souhaite porter l'animation, elle devient structure animatrice et assure la mise en œuvre du DOCOB*

**OU**

- **Perspectives d'animation, cas généraux :**

- **Consultation des collectivités territoriales vis-à-vis du portage de l'animation par la préfecture, deux solutions :**
  - *Une collectivité souhaite porter l'animation, elle devient structure animatrice et assure la mise en œuvre du DOCOB*
  - OU**
  - *Aucune collectivité ne souhaite porter l'animation à défaut de collectivité, l'Etat porte l'animation. Dans ce cas, par procédure des marchés publics, il désigne une structure animatrice qui assure la mise en œuvre du DOCOB.*

- **Perspectives d'animation, cas généraux :**
  - Consultation des collectivités territoriales vis-à-vis du portage de l'animation par la préfecture, deux solutions :
    - *Une collectivité souhaite porter l'animation, elle devient structure animatrice et assure la mise en œuvre du DOCOB*
    - OU**
    - *Aucune collectivité ne souhaite porter l'animation à défaut de collectivité, l'Etat porte l'animation. Dans ce cas, par procédure des marchés publics, il désigne une structure animatrice qui assure la mise en œuvre du DOCOB.*
- **Perspectives d'animation pour le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born :**

- **Perspectives d'animation, cas généraux :**

- Consultation des collectivités territoriales vis-à-vis du portage de l'animation par la préfecture, deux solutions :
  - *Une collectivité souhaite porter l'animation, elle devient structure animatrice et assure la mise en œuvre du DOCOB*
  - OU**
  - *Aucune collectivité ne souhaite porter l'animation à défaut de collectivité, l'Etat porte l'animation. Dans ce cas, par procédure des marchés publics, il désigne une structure animatrice qui assure la mise en œuvre du DOCOB.*

- **Perspectives d'animation pour le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born :**

La communauté de communes des Grands Lacs s'est portée candidate en date du **15 mai 2014** pour porter l'animation, dans la continuité de l'élaboration, et la présidence du COPIL.





- **Missions de la structure d'animation :**



- **Missions de la structure d'animation :**

- *Recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenus dans le DOCOB,*



## • Missions de la structure d'animation :

- *Recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenus dans le DOCOB,*
- *Aider et encadrer les porteurs de projets pour l'élaboration et le montage des dossiers,*



## • **Missions de la structure d'animation :**

- *Recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenus dans le DOCOB,*
- *Aider et encadrer les porteurs de projets pour l'élaboration et le montage des dossiers,*
- *Informier et sensibiliser les utilisateurs du site,*



## • Missions de la structure d'animation :

- *Recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenus dans le DOCOB,*
- *Aider et encadrer les porteurs de projets pour l'élaboration et le montage des dossiers,*
- *Informier et sensibiliser les utilisateurs du site,*
- *Evaluer et suivre les actions mises en place,*



## • **Missions de la structure d'animation :**

- *Recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenus dans le DOCOB,*
- *Aider et encadrer les porteurs de projets pour l'élaboration et le montage des dossiers,*
- *Informier et sensibiliser les utilisateurs du site,*
- *Evaluer et suivre les actions mises en place,*
- *Veiller à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques du territoire, etc....*



## • Missions de la structure d'animation :

- *Recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenus dans le DOCOB,*
- *Aider et encadrer les porteurs de projets pour l'élaboration et le montage des dossiers,*
- *Informier et sensibiliser les utilisateurs du site,*
- *Evaluer et suivre les actions mises en place,*
- *Veiller à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques du territoire, etc....*

## • Votes pour désigner :



## • Missions de la structure d'animation :

- *Recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenus dans le DOCOB,*
- *Aider et encadrer les porteurs de projets pour l'élaboration et le montage des dossiers,*
- *Informier et sensibiliser les utilisateurs du site,*
- *Evaluer et suivre les actions mises en place,*
- *Veiller à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques du territoire, etc....*

## • Votes pour désigner :

- la structure animatrice
- le président du COPIL







Fonds européen agricole  
pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les  
zones rurales

# Merci pour votre participation active !



**COFIL n°5 – Validation finale**